

BIOCORP

Rapport
financier
annuel

20
20

SOMMAIRE

01

02

03

04

05

Présentation de la société **4**

- 1.1 Description de l'activité de Biocorp **5**
- 1.2 Informations financières sélectionnées **6**

Message du directeur général **8**

Rapport de gestion du conseil d'administration à l'assemblée générale mixte annuelle du 18 mai 2021 **10**

- 3.1 Activité et faits marquants de l'exercice **11**
- 3.2 Résultats financiers **13**
- 3.3 Situation financière **14**
- 3.4 Événements postérieurs à la clôture **16**
- 3.5 Perspectives d'avenir **16**
- 3.6 Information sur les risques et incertitudes auxquels
la société est confrontée **17**
- 3.7 Impact du Covid-19 **17**
- 3.8 Informations juridiques **18**
- 3.9 Résultats de la société au cours des 5 derniers exercices **24**

Gouvernement d'entreprise **25**

- 4.1 Mandats et fonctions exercés dans toute société
par chaque mandataire social **26**
- 4.2 Conventions réglementées **29**
- 4.3 Délégations en cours de validité accordées
par l'assemblée générale **30**
- 4.4 Modalités d'exercice de la Direction Générale **31**

Comptes annuels (exercice clos le 31 décembre 2020) **32**

- 5.1 Bilan **33**
- 5.2 Compte de résultat **35**
- 5.3 Tableau des flux de trésorerie **36**
- 5.4 États des variations des capitaux propres **37**
- 5.5 Annexe des comptes **37**

Annexe aux comptes du 31 décembre 2020

Notes aux états financiers annuels

38

Note 1	Événements significatifs de l'exercice	41	Note 6	Autres informations	54
1.1	Opérations sur le capital	41	6.1	Crédit d'impôt recherche et autres crédits d'impôt	54
1.2	Autres événements significatifs	41	6.2	Autres informations à caractère social	54
1.3	Continuité d'exploitation	41	6.3	Autres informations à caractère fiscal	54
Note 2	Principes, règles, méthodes comptables	42	6.4	Transactions avec les parties liées	54
2.1	Immobilisations incorporelles	42	6.5	Honoraires des commissaires aux comptes	55
2.2	Immobilisations corporelles	43	Note 7	Engagements	56
2.3	Amortissements	43	7.1	Indemnités de départ à la retraite	56
2.4	Stocks	43	7.2	Contrat de crédits baux	56
2.5	Créances	43	7.3	Autres engagements	57
2.6	Disponibilités	44	7.4	Avances conditionnées et subventions	57
2.7	Frais d'augmentation de capital et frais d'émission de titres	44	7.5	Baux commerciaux	57
2.8	Contrat de liquidité	44	Note 8	Événements postérieurs à la clôture	58
Note 3	Notes sur le bilan actif	45	5.6	Rapport des commissaires aux comptes	59
3.1	Etat des immobilisations	45		Attestation de la personne responsable du rapport financier annuel	61
3.2	Etat des amortissements	46			
3.3	Etat des provisions	46			
3.4	Etat des stocks	47			
3.5	Etat des créances	47			
3.6	Autres créances	47			
3.7	Trésorerie	48			
3.8	Contrat de liquidité	48			
3.9	Charges et produits constatés d'avance	48			
Note 4	Principes, règles, méthodes comptables	49			
4.1	Capital social, primes liées au capital et réserves	49			
4.2	Variation des capitaux propres	49			
4.3	Avances conditionnées et subventions	50			
4.4	Etat des dettes	50			
4.5	Analyse des dettes fournisseurs	51			
4.6	Charges à payer	51			
Note 5	Notes sur le compte de résultat	52			
5.1	Chiffre d'affaires	52			
5.2	Autres produits	52			
5.3	Autres achats et charges externes	53			
5.4	Résultat financier	53			
5.5	Résultat exceptionnel	53			



Présentation de **LA SOCIÉTÉ**

Présentation de la société

4

1.1 Description de l'activité de Biocorp

5

1.2 Informations financières sélectionnées

6

1.1 DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ

Créée en 2004 à Issoire, BIOCORP PRODUCTION (ci-après, la “Société” ou “BIOCORP”) est une société anonyme française spécialisée dans le développement et la fabrication de dispositifs médicaux innovants. Elle est particulièrement positionnée sur le développement et la commercialisation de dispositifs médicaux connectés de nouvelle génération.

L'émergence récente de la e-santé a amené BIOCORP à réfléchir à de nouvelles manières d'accompagner patients et personnels soignants. Ces dernières années, le pôle Recherche et Développement (R&D) a été considérablement renforcé de manière à mettre l'accent sur la recherche portant sur les dispositifs médicaux connectés.

Le fer de lance de ce nouveau portefeuille produits est Mallya, le capteur pour stylos à insuline jetables. Mallya automatise la remontée des doses d'insuline que s'injectent une à plusieurs fois par jour les patients diabétiques, assurant ainsi un meilleur suivi de la maladie et de l'observance. Le travail de développement effectué sur ce dispositif depuis 5 ans est aujourd'hui auréolé de succès grâce à sa mise sur le marché imminente, en partenariat avec des acteurs de santé de renommée mondiale tels Sanofi et Roche Diabetes Care.

Il faut souligner que, au-delà de ses capacités d'innovation, c'est bien son savoir-faire industriel, largement éprouvé et reconnu dans le domaine de la plasturgie, qui confère à Biocorp la capacité à passer en phase d'industrialisation de manière sereine et maîtrisée et viser ainsi la production de masse.

En parallèle de Mallya, les équipes ont développé des produits innovants tels que Inspair qui connecte les inhalateurs utilisés par les patients asthmatiques, ou encore une solution technolo-

gique pour les dispositifs ophtalmiques en partenariat avec les laboratoires Théa.

Il est à noter que si le digital a désormais une place à part entière dans l'activité de la Société, BIOCORP produit chaque année plus de 30 millions d'unités dans son usine de plasturgie. Cette expertise a fait la renommée de la Société et lui permet aujourd'hui de générer un chiffre d'affaires récurrent lié à la production de dispositifs traditionnels (compte-gouttes, pipettes, canules ...) pour le compte de tiers.

L'expérience acquise conjuguée à la capacité de production sont un atout considérable et permettent de dresser le portrait d'une entreprise dont l'activité historique est aujourd'hui mise au service des progrès réalisés dans le domaine de l'e-santé.

La Société compte 70 collaborateurs à la date du présent document.

Les actions de la Société sont admises aux négociations sur le marché Euronext GROWTH® Paris depuis le 10 juillet 2015.

ADRESSE DU SIÈGE SOCIAL :

PIT de Lavar La Béchade, 63500 ISSOIRE.

N° DU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS :

453 541 054 RCS de CLERMONT-FERRAND.

1.2 INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES

Informations financières sélectionnées du compte de résultat

En euros	31/12/2020	31/12/2019
Chiffre d'affaires	8 456 365	8 447 741
Autres produits d'exploitation	20 572	823 735
Total produits d'exploitation	8 476 937	9 271 476
Résultat d'exploitation	-1 605 327	875 017
Résultat financier	-155 923	-158 274
Résultat exceptionnel	267 136	81 517
Crédit d'impôt recherche et Crédit d'impôt innovation	251 544	161 521
Résultat net	-1 242 570	959 781

Informations financières sélectionnées du bilan

En euros	31/12/2020	31/12/2019
Actif immobilisé	3 927 052	2 003 002
Actif circulant	7 782 711	4 769 538
Total actif	11 709 764	6 772 540
Capitaux propres	2 839 502	31 882
Emprunts et dettes	8 870 262	6 740 658
Total passif	11 709 764	6 772 540

Informations financières sélectionnées du tableau de flux de trésorerie

En euros	31/12/2020	31/12/2019
CAF	-594 225	1 598 056
Flux de trésorerie générés par l'activité	-168 331	1 888 455
Flux d'investissements	-2 460 327	-952 359
Flux de financement	5 593 751	-270 498
Variation de trésorerie	2 965 092	665 599
Trésorerie d'ouverture	2 006 847	1 341 248
Trésorerie de clôture	4 971 939	2 006 847

Informations financières sélectionnées

En euros	31/12/2020	31/12/2019
Chiffre d'affaires	8 456 365	8 447 741
Excédent brut d'exploitation	-1 045 455	1 400 555
Résultat d'exploitation	-1 605 327	875 017
Résultat Net	-1 242 570	959 781
Variation de trésorerie	2 965 092	665 599

02 MESSAGE

du Directeur Général



“

Éric DESSERTENNE
Directeur Général

Chers Actionnaires,

L'année 2020 fut exceptionnelle dans tous les sens du terme. La crise liée à la Covid-19 et l'incertitude économique générale qui en découle ont provisoirement ralenti la fabrication de certaines de nos matières premières et gammes de produits. Fort heureusement, grâce à la mobilisation de toutes nos équipes, ce tassement fut de courte durée. Au global, notre volume d'activité est resté stable et, surtout, nos programmes de R&D et nos contrats de partenariats se sont multipliés à des niveaux inégalés depuis notre création.

Dans l'esprit de dialogue continu avec l'ensemble de nos actionnaires, nous avons à de nombreuses reprises rappelé nos grandes ambitions autour de la technologie Mallya, notre dispositif connecté destiné aux patients diabétiques. Si cette solution innovante se présente comme notre futur blockbuster, notre newsflow 2020 a bel et bien confirmé son plein potentiel : renforcement du partenariat avec Sanofi, alliance technologique avec l'américain Amalgam Rx, accord de commercialisation avec Roche Diabetes Care France, renforcement de la propriété intellectuelle, démarrage des ventes sur certaines zones test (Roumanie, Afrique du Sud), développements autour des futures générations... et bien d'autres choses encore.

En 2020, nous avons multiplié les efforts afin de rendre Mallya compatible avec les applications les plus utilisées sur chaque territoire et préparer de façon optimale son lancement commercial à grande échelle attendu dans les toutes prochaines semaines. C'est notre focalisation très forte autour de ce produit qui nous a permis de renforcer nos fonds propres et d'accueillir de nouveaux investisseurs, notamment étrangers, à la faveur d'une augmentation de capital réalisée en un temps record en novembre dernier.

"Nos programmes de R&D et nos contrats de partenariats se sont multipliés à des niveaux inégalés depuis notre création."

Moins visibles mais tout aussi structurants pour l'avenir de BIOCORP, les projets de recherche initiés dans le domaine des seringues pré-remplies (dispositif Injay), l'accord avec la société française Théa pour le développement de solutions digitales innovantes en ophtalmologie ou le partenariat avec Aardex, leader mondial des solutions d'observance sont aussi des signes de grande satisfaction au cours de l'année écoulée.

Vous l'aurez compris, BIOCORP a été en 2020 sur tous les fronts. 2021 devrait continuer sur cette lancée avec de nouveaux partenariats, avec le lancement de nouveaux produits, enfin avec les premières grandes livraisons de Mallya auprès des patients diabétiques à la recherche d'une meilleure qualité de vie. Ces premières ventes en Europe impacteront positivement et de manière significative tant notre chiffre d'affaires que notre rentabilité et, nous l'espérons de tout cœur, satisferont l'ensemble de nos actionnaires fidèles.

RAPPORT

de gestion du Conseil
d'Administration à l'Assemblée
Générale Mixte Annuelle
du 18 mai 2021

Rapport de gestion du conseil d'administration à l'assemblée générale mixte annuelle du 18 mai 2021 — 10

3.1	Activité et faits marquants de l'exercice	11
3.2	Résultats financiers	13
3.3	Situation financière	14
3.4	Événements postérieurs à la clôture	16
3.5	Perspectives d'avenir	16
3.6	Information sur les risques et incertitudes auxquels la société est confrontée	17
3.7	Impact du Covid-19	17
3.8	Informations juridiques	18
3.9	Résultats de la société au cours des 5 derniers exercices	24

3.1 ACTIVITÉ ET FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

3.1.1 Opérations sur le capital

L'exercice 2020 a été marqué par les opérations sur le capital suivantes :

Lors de sa réunion en date du 18 novembre 2020, le Conseil d'administration de la Société a décidé de faire usage de la délégation de compétence consentie aux termes de la 9ème Résolution par l'Assemblée Générale Mixte du 15 mai 2020 afin de procéder à une augmentation de capital par émission d'actions nouvelles, avec suppression du droit préférentiel de souscription par placement auprès d'investisseurs qualifiés et dans la limite de 20% du capital social par an. Cette augmentation de capital avait pour objectif de permettre à la Société de (i) renforcer ses capitaux propres afin de leur permettre d'être positifs au 31 décembre 2020 (pour rappel, les capitaux propres de la Société au 30 juin 2020 étaient de - 746 762 €) ; (ii) répondre à la forte demande de Mallya en augmentant sa capacité de production et sa commercialisation ainsi que la gestion de son cycle de vie ; et (iii) accélérer le développement de nouveaux projets innovants sur de nouveaux marchés.

Par décision en date du 18 novembre 2020, le Directeur Général a fait usage de la délégation de compétence qui lui a été conférée par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 18 novembre 2020 et a décidé d'augmenter le capital social de la Société par émission d'actions nouvelles, avec suppression du droit préférentiel de souscription par placement auprès d'investisseurs qualifiés, d'un montant nominal maximum de 7.636,40 euros, soit un nombre maximum de 152.728 actions. Dans le cadre de cette opération, la Société a placé 152.728 actions nouvelles d'une valeur nominale de 0,05 euro chacune, au prix unitaire de 27,50 euros, prime d'émission incluse, pour un montant total de 4.200.020 euros. L'augmentation de capital social corrélatrice a été constatée par une décision du Directeur Général en date du 23 novembre 2020.

Le Conseil d'administration réuni le 3 décembre 2020 a constaté l'acquisition définitive par les bénéficiaires des actions gratuites attribuées le 29 novembre 2018 et l'augmentation de capital en résultant. Aux termes du Règlement de Plan d'Attribution Gratuite d'Actions 2018-3 adopté le 29 novembre 2018, l'attribution gratuite des 63.980 actions Biocorp Production à chaque bénéficiaire était conditionnée au maintien sans interruption jusqu'à la date d'attribution définitive de la situation salariée ou du mandat social au sein de la Société.

A l'exception de trois (3) bénéficiaires, chaque bénéficiaire remplissait cette condition. En conséquence, le Conseil d'administration a décidé de procéder à la création de 62.570 actions ordinaires d'une valeur nominale de 0,05 euro chacune et d'augmenter le capital social d'un montant de 3.128,50 euros.

Ainsi, au 31 décembre 2020, le capital social de la Société s'élevait à 218.114,30 euros, divisé en 4.362.286 actions.

3.1.2 Avancement des projets de recherche

L'avancement des projets de recherche est conforme aux attentes de la Société, que ce soit sur la finalisation des projets existants ou sur la poursuite de l'élargissement de la gamme de produits.

La Société capitalise sur son expérience en dispositifs médicaux connectés pour poursuivre l'élargissement de sa gamme de produits.

Ainsi, le produit Mallya a entamé une phase de life cycle management afin de faire évoluer sa plateforme technologique ; les principales améliorations concerneront la taille du dispositif ainsi que son prix de revient unitaire.

La Société a également poursuivie ses efforts de recherche dans le domaine des seringues pré-remplies avec le produit Injay.

3.1.3 Développement commercial

Au cours de l'exercice, BIOCORP a signé un nouveau contrat de développement et de distribution avec Sanofi sur le dispositif connecté Mallya Device V 3, ce contrat générera des versements de Milestones sur l'exercice 2020 (5.25 M€) et les deux exercices suivants (9.25 M€).

BIOCORP et Amalgam Rx ont signé un partenariat marketing entre le dispositif Mallya et l'application iSage Rx dans le domaine de la digitalisation du diabète.

BIOCORP et les laboratoires Thea ont signé un partenariat pour le développement de solutions digitales innovantes pour le marché de l'ophtalmologie, générateur de versements sur les exercices 2020 et 2021.

Un accord de distribution avec Roche Diabète Care France a également été signé et permettra de commercialiser le dispositif Mallya aux pharmacies d'officine en France.

BIOCORP a également conclu un partenariat avec Aardex Group pour le développement de solutions intelligentes pour l'adhésion aux médicaments de précision. En combinant leurs technologies clés, les deux Sociétés entendent offrir des solutions spécifiques innovantes pour les essais cliniques et de nombreuses applications commerciales.

Pour le lancement commercial du dispositif Mallya connecté, BIOCORP et CgmDiabet (groupe Deyan Kraft Medical) ont conclu un accord de distribution et, parallèlement à ce nouvel accord, BIOCORP a enregistré les premières commandes de Roche Diabetes Care pour le lancement commercial du dispositif Mallya connecté en France et des précommandes de Sanofi pour différents pays à l'international.

En parallèle, BIOCORP a conclu des études de faisabilité et d'évaluation de ses plateformes non connectées et connectées avec un grand nombre de laboratoires pharmaceutiques sur différentes aires thérapeutiques.

Au-delà des projets propriétaires déjà annoncés, BIOCORP travaille sur des projets spécifiques notamment dans le domaine de l'hormone de croissance qui pourraient donner lieu à des contrats de développement et de supply dans les prochains mois.

BIOCORP poursuit l'accroissement de son offre commerciale dans son activité historique traditionnelle grâce à la commercialisation de nouveaux dispositifs (canules, clip seringues, pipettes doseuses...).

Enfin, BIOCORP poursuit également la promotion de ses plateformes produits en participant à un nombre important de conférences ou expositions ciblées.

3.1.4 Propriété industrielle

Au cours de l'exercice, BIOCORP a procédé au dépôt de neuf nouvelles familles de brevets, a obtenu la délivrance de treize brevets en Russie, au Japon, aux Etats-Unis, en Chine, en Australie, en Suisse, en Europe et au Royaume-Uni. Enfin, trois familles de brevets sont entrées en phase nationale aux Etats-Unis, en Europe, au Mexique, au Canada, au Brésil, en Australie, en Chine, au Japon, en Corée du Sud et en Inde. La Société a investi au cours de cet exercice 421 K€ dans le dépôt et la maintenance de ses brevets.

3.1.5 Éléments financiers

Au titre du contrat de liquidité (conforme à la charte de déontologie établie par l'AMAFI et à la décision de l'Autorité des Marchés financiers n°2018-01 du 2 juillet 2018, applicable depuis le 1er janvier 2019) confié par BIOCORP à la Société Kepler Cheuvreux jusqu'au 24 février 2020 au soir puis transféré à la Société de Bourse Gilbert Dupont à partir du 25 février au matin, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité à la date du 31 décembre 2020 :

- Nombre d'actions : 11.409 titres BIOCORP
- Solde en espèces du compte de liquidité : 185.273,11 euros.

Lors de la mise en place du contrat de liquidité avec la Société de Bourse Gilbert Dupont le 25 février 2020 au matin, les moyens suivants ont été mis à disposition :

- Nombre d'actions : 18 163 transférés de l'ancien contrat de liquidité,
- Solde en espèces : 85 959,05 € transférés de l'ancien contrat de liquidité.

Au cours de l'exercice 2020 ont été exécutés :

	Titres	Montant en €	Nombre transactions	Cours moyen
Achats	111 381	2 372 256	2 085	21.30
Ventes	119 773	2 495 562	1 892	20.84

3.1.6 Situation des capitaux propres au 31 décembre 2020

Les comptes de l'exercice au 31 décembre 2020 font apparaître des capitaux propres de 2.839.502 euros.

3.2 RÉSULTATS FINANCIERS

Produits d'exploitation

Les prestations de services sont facturées principalement aux structures françaises de nos clients, mais les délivrances futures des dispositifs médicaux issues de ces contrats seront internationales.

	France	Exportation	Total
Ventes de produits	1 344 602	524 079	1 868 681
Prestations de services	6 037 991	549 693	6 587 684
Chiffre d'affaires	7 382 593	1 073 772	8 456 365
Production stockée	-105 824		-105 824
Subventions d'exploitation			0
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges	126 394		126 394
Autres produits	2		2
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	7 403 165	1 073 772	8 476 937

Frais opérationnels

Au cours de l'exercice 2020, BIOCORP aura dépensé 10.082 K€ en activités opérationnelles. La part des dépenses liées à la R&D retenue dans le CIR et le CII représente 9% de celles-ci.

	31/12/2020	31/12/2019
Consommations de marchandises		
Consommations de matières premières et autres approvisionnements	693 659	489 785
Autres achats et charges externes	4 040 766	3 528 210
Impôts, taxes et versements assimilés	219 554	155 630
Salaires et traitements	2 991 218	2 508 588
Charges sociales	1 450 798	1 004 964
Dotations aux amortissements sur immobilisations	664 094	689 276
Dotations aux provisions sur immobilisations		
Dotations aux provisions sur actif circulant		
Autres charges	22 174	20 006
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	10 082 263	8 396 459

Les principales variations concernent :

- Consommation de matières premières et autres approvisionnements : + 204 K€
- Sous-traitance : + 161 K€
- Prestations techniques : + 68 K€
- Crédit-bail : + 24 K€
- Entretien matériel de production : + 33 K€
- Personnel intérimaire : + 84 K€
- Honoraires : + 136 K€
- Honoraires Brevets : + 102 K€
- Frais de déplacement : - 104 K€
- Salaires et charges : + 928 K€
- Dotations aux amortissements : - 25 K€

Résultat financier

Le Résultat financier de l'exercice, d'un montant net de - 155,9 K€, est constitué de :

- Produits financiers : 3,2 K€
- Charges financières : 159,1 K€

Il résulte principalement des intérêts des emprunts obligataires.

Résultat exceptionnel

Le Résultat Exceptionnel de l'exercice est d'un montant net de +267,8 K€ contre +81,5 K€ au 31 décembre 2019.

Au niveau fiscal, BIOCORP estime avoir acquis un Crédit Impôt Recherche (CIR) de 251,2 K€ au titre de l'exercice 2020.

Concernant l'exercice 2019, la créance avait été évaluée à 161,5K€ pour le Crédit Impôt Recherche.

Résultat net

	31/12/2020	31/12/2019
Résultat net	-1 242 570	959 781

3.3 SITUATION FINANCIÈRE

La Société a réalisé le 18 novembre 2020 une augmentation de capital par émission d'actions nouvelles, avec suppression du droit préférentiel de souscription, par placement auprès d'investisseurs qualifiés afin de permettre à la Société de renforcer ses capitaux propres, augmenter sa capacité de production afin de répondre à la forte demande de Mallya et d'accélérer le développement de nouveaux projets innovants.

Dans le cadre de cette opération, la Société a placé 152.728 actions nouvelles d'une valeur nominale de 0,05 euro, au prix unitaire de 27,50 euros, prime d'émission incluse, pour un montant total de 4.200.020 euros.

Exposé sur la situation financière

Bilan Actif en euros					Bilan Passif en euros		
	31/12/2020		31/12/2019			31/12/2020	31/12/2019
	Montant	Amort. Prov.	Valeurs nettes comptables	Valeurs nettes comptables			
Capital souscrit non appelé							
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					CAPITAUX PROPRES		
Frais d'établissement	2 158	2 158			Capital social ou individuel	218 114	207 349
Frais de développement					Primes d'émission, de fusion, d'apport	20 672 503	16 676 549
Concessions, brevets, droits similaires	249 980	183 247	66 733	95 242	Ecarts de réévaluation		
Fonds commercial	208 986	187 986	21 000	21 000	Réserve légale	10 000	10 000
Autres immobilisations incorporelles	3 144 500	3 144 500			Réserves réglementées		
Avances, acomptes immob. Incorporelles					Autres réserves		
					Report à nouveau	(16 862 278)	(17 822 059)
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					Réserves		
Terrains	69 073	65	69 008		RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	(1 242 570)	959 781
Constructions	1 120 682	433 131	687 551	4 432	Subventions d'investissements	43 732	262
Installations techniq., matériel, outillage	6 569 150	4 548 715	2 020 435	1 329 187	Provisions réglementées		
Autres immobilisations corporelles	815 850	353 266	462 585	143 554			
Immobilisations en cours					TOTAL CAPITAUX PROPRES	2 839 502	31 882
Avances et acomptes	62 016		62 016	29 580			
					AUTRES FONDS PROPRES		
IMMOBILISATIONS FINANCIERES					Produits des émissions de titres participatifs		
Participations par mise en équivalence					Avances conditionnées		
Autres participations							
Créances rattachées à participations					TOTAL AUTRES FONDS PROPRES	0	0
Autres titres immobilisés	319 645		319 645	255 433			
Prêts					PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Autres immobilisations financières	218 081		218 080	124 574	Provisions pour risques		
					Provisions pour charges		
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	12 780 120	8 853 068	3 927 052	2 003 002			
					TOTAL PROVISIONS	0	0
STOCKS ET EN-COURS							
Matières premières, approvisionnemts	622 239		622 239	514 084	DETTES		
En-cours de production de biens	518 763		518 763	611 257	Emprunts obligataires convertibles	1 198 465	2 735 392
En-cours de production de services					Autres emprunts obligataires		
Produits intermédiaires et finis	96 651		96 651	99 083	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	3 535 218	183 871
Marchandises					Emprunts, dettes fin. Divers	1 120 715	1 279 711
					Avances et acomptes reçus sur cdes	132 413	132 413
Avances, acomptes versés/commandes	17 121		17 121	193 630	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	919 904	860 541
					Dettes fiscales et sociales	1 912 604	1 301 400
CREANCES					Dettes sur immob. et cptes rattachés		
Créances clients & cptes rattachés	938 685		938 685	763 632	Autres dettes	6 943	6 431
Autres créances	406 582		406 582	236 140			
Capital souscrit et appelé, non versé					COMPTES DE REGULARISATION		
					Produits constatés d'avance	44 000	240 900
DIVERS							
Valeurs mobilières de placement					TOTAL DETTES	8 870 262	6 772 540
Disponibilités	4 976 430		4 976 430	2 011 172			
COMPTES DE REGULARISATION							
Charges constatées d'avance	206 610		206 610	340 540			
TOTAL ACTIF CIRCULANT	7 782 711	0	7 782 711	4 769 538			
Frais émission d'emprunts à étaler					Ecarts de conversion passif		
Primes remboursement des obligations							
Ecarts de conversion actif							
TOTAL ACTIF	20 562 831	8 853 068	11 709 764	6 772 540	TOTAL PASSIF	11 709 764	6 772 540

Principaux postes du bilan

Disponibilités : le montant des disponibilités, constituées de différents supports de trésorerie liquide, s'élève à la date du 31 décembre 2020 à 4.976 K€.

Capitaux Propres : le niveau des capitaux propres à la date du 31 décembre 2020 s'élève à 2.839,50 K€.

Dettes financières : au 31 décembre 2020, le montant des emprunts et dettes financières s'élève à 5.854 K€. Il comprend notamment des emprunts obligataires convertibles pour un montant de 1.198,4 K€, des emprunts bancaires pour un montant de 3.530,7 K€, dont 2.100 K€ de PGE, des avances accordées par des organismes publics pour 1.119,7 K€ et une avance en compte courant de BIO JAG d'un montant de 1 K€.

3.4 ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

En février 2021, BIOCORP a signé deux nouveaux partenariats autour de Mallya avec les Sociétés SocialDiabetes et Health2Sync, ce qui lui permet d'accéder à de nouveaux marchés à fort potentiel regroupant plus de 850.000 utilisateurs.

En mars 2021, Biocorp a signé un accord de co-développement avec le français Diabeloop pour l'intégration de ses solutions automatisées de délivrance au dispositif Mallya.

3.5 PERSPECTIVES D'AVENIR

En 2021, BIOCORP compte poursuivre son développement sur ses différents axes stratégiques :

>> Dispositifs connectés : la Société compte poursuivre et intensifier le développement de sa gamme de dispositifs connectés, à la fois dans le domaine de l'injectable qui est son cœur de métier, mais également l'étendre à de nouvelles applications, que ce soit dans le domaine respiratoire ou ophtalmique. BIOCORP prépare le lancement commercial de MallyaTM et se penche d'ores et déjà sur les nouvelles générations de MallyaTM, en propre ou en partenariat.

>> Industrialisation des produits objets de contrats signés : la Société poursuivra ses partenariats concernant le développement et l'industrialisation de ses produits. Les dispositifs connectés de la Société donneront lieu à une nouvelle phase d'industrialisation, qui se passera dans un premier temps sur le site historique d'Issoire tout en considérant des capacités d'extension sur le court terme.

>> Croissance de l'activité traditionnelle : la Société va structurer son offre dans ce domaine particulier avec un positionnement pour des petites à moyennes séries sur un ensemble de produits de conditionnement en plastique (canules, flacons, bouchons, pipettes...).

>> Développements spécifiques : la Société est sollicitée pour son expertise de développement et d'industrialisation, que ce soit pour une adaptation de ses produits propriétaires à un usage particulier comme pour un projet spécifique demandé par le client, s'appuyant sur son savoir-faire. Ces développements spécifiques, comptabilisés en prestations de services, constituent un levier important pour la génération de nouveaux programmes de développement et d'industrialisation et la Société souhaite poursuivre sur cet axe de travail.

3.6 INFORMATION SUR LES RISQUES ET INCERTITUDES AUXQUELS LA SOCIÉTÉ EST CONFRONTÉE

A l'occasion de l'admission de ses actions sur le marché Euronext GROWTH® Paris le 10 juillet 2015, BIOCORP avait présenté les facteurs de risque pouvant l'affecter dans le Document de Base enregistré le 15 juin 2015 par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) sous le numéro I.15-052, et disponible sur son site Internet.

La Société rappelle, comme cela était indiqué dans le Document de Base susmentionné, que ses activités reposent essentiellement sur des opérations de Recherche et Développement dans les biotechnologies, visant des applications dans les domaines de l'industrie pharmaceutique, de la reconstitution de solutions injectables, du bouchonnage, de l'injection, et dans celui de la sécurité du personnel médical et du patient.

Le succès des projets qu'elle mène est donc soumis aux aléas scientifiques et technologiques propres à ce secteur d'activité, et repose également sur sa capacité à industrialiser de manière économiquement viable les produits qu'elle développe.

Par ailleurs, des épidémies ou autres crises de santé publique, tel que le Covid-19 qui a débuté en Chine en décembre 2019 et qui, depuis, se poursuit dans le monde, exposent la Société au risque d'un ralentissement ou d'une suspension provisoire de la fabrication de ses matières premières et de ses produits. La plupart des

produits commercialisés par la Société sont fabriqués sur son site d'Issoire en France. L'épidémie mondiale du Covid-19 continue d'évoluer rapidement. La mesure dans laquelle celle-ci est susceptible d'avoir un effet sur l'activité future de la Société dépendra des développements à venir qui ne peuvent être prédits avec certitude, tels que notamment la durée de la pandémie, ou encore le maintien des restrictions gouvernementales décidées pour contrer la propagation de nouveaux variants du virus. Les impacts de la pandémie de Covid-19 sur la Société et les mesures prises par celle-ci pour essayer de limiter ce risque sont décrits ci-dessous dans le paragraphe 3.7 du présent rapport financier annuel.

A la suite de la fin, à l'initiative de BIOCORP, d'un contrat de mandat conclu avec la société Kepler Chevreux portant sur de possibles opportunités d'affaires, une action indemnitaire a été engagée par cette dernière devant le Tribunal de Commerce de Paris. A ce stade des procédures, la Société n'est pas en mesure d'apprécier de manière fiable s'il existe un risque financier lié à ce litige et le montant d'un éventuel risque financier. En première instance, le Tribunal de Commerce de Paris a donné raison à BIOCORP.

Chacun de ces facteurs est susceptible d'affecter l'activité, le résultat opérationnel et la situation financière de BIOCORP.

3.7 IMPACT DU COVID-19

La Société a évalué l'impact des incertitudes créées par la pandémie de Covid-19 et constate que celle-ci n'a eu qu'un impact limité sur son activité mais a occasionné un décalage de la facturation de certaines prestations impactant les résultats financiers de l'exercice :

- les contrats de développement n'ont pas été remis en cause mais ont subi quelques mois de retard, les déplacements internationaux étant impossibles ;
- les fabrication et commercialisation des différents dispositifs médicaux n'ont connu aucun retard et aucune annulation, l'activité de production n'ayant été arrêtée que 3,5 jours sur l'exercice 2020 dû à l'épidémie.

Toutes les mesures sont prises pour s'adapter au mieux aux consignes gouvernementales et maintenir les activités de la Société chaque fois que les moyens nécessaires et les conditions de sécurité pour les

collaborateurs de la Société sont réunis. A la date du présent rapport financier annuel, la Société a :

- eu recours au chômage partiel pour cinq (5) salariés représentant un total de 532 heures et a mis en place le télétravail lorsque les fonctions le permettaient afin de réduire au maximum l'impact et d'assurer la sécurité de ses collaborateurs ;
- au niveau financier, BIOCORP a obtenu le soutien de ses partenaires bancaires par la mise en place de prêts garantis par l'Etat pour un montant de 2,1 millions d'euros et le gel pour six mois des remboursements des prêts et des aides BPI en cours ainsi que le report du paiement des charges sociales ; et
- ajourné le paiement des cotisations sociales et fiscales, en collaboration avec les services de l'Etat comme cela a été proposé aux Sociétés directement impactées par la pandémie.

3.8 INFORMATIONS JURIDIQUES

3.8.1 Faits juridiques marquants de l'exercice 2020

L'exercice clos le 31 décembre 2020 a été marqué par les événements suivants :

>> Le 3 février 2020, la Société a conclu un nouveau contrat de liquidité avec la Société de Bourse Gilbert Dupont, conforme à la charte AMAFI, qui a pris effet le 25 février 2020 au matin.

Le 24 février 2020 au soir, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- 18 163 titres,
- 85 959,05 € en espèces.

Lors de sa réunion en date du 21 février 2020, le Conseil d'administration a autorisé la signature d'une convention règlementée portant sur l'acquisition de la totalité du capital social de la Société FAMILY IMMOBILIER SAS auprès de Monsieur Jacques GARDETTE et son épouse. Cette Société est propriétaire de l'ensemble immobilier sur lequel est installée la Société. Le Conseil d'administration a décidé, lors de cette même réunion, d'autoriser la Direction Générale à réaliser une transmission universelle de patrimoine ("TUP") de la Société FAMILY IMMOBILIER au profit de BIOCROP PRODUCTION. Le rachat des titres de la Société FAMILY IMMOBILIER SAS est intervenu fin juin 2020, le financement bancaire et le règlement sont intervenus début juillet 2020 et la TUP est intervenue le 24 août 2020.

Lors de sa réunion du 18 juin 2020, le Conseil d'administration a décidé de faire usage de la délégation de compétence consentie par l'Assemblée Générale Mixte du 15 mai 2020 aux termes de la 13^{ème} résolution afin de procéder à l'attribution de 50.000 actions gratuites au bénéfice de six salariés de la Société. L'attribution définitive de ces actions gratuites sera réalisée au terme d'une période d'acquisition de deux ans, soit le 18 juin 2022, sous réserve du respect d'une condition de présence, sans période de conservation subséquente.

Lors de sa réunion du 22 septembre 2020, le Conseil d'administration a constaté que la condition de performance attachée à l'attribution définitive des 36.000 actions gratuites "2018-2" attribuées par le Conseil d'administration lors de sa réunion en date du 22 juin 2018 n'avait pas été réalisée par les bénéficiaires à l'issue de la période d'acquisition. En conséquence,

l'attribution des 36.000 actions gratuites "2018-2" a été rendue caduque.

Lors de sa réunion en date du 18 novembre 2020, le Conseil d'administration de la Société a décidé de faire usage de la délégation de compétence consentie aux termes de la 9^{ème} Résolution par l'Assemblée Générale Mixte du 15 mai 2020 afin de procéder à une augmentation de capital par émission d'actions nouvelles, avec suppression du droit préférentiel de souscription par placement auprès d'investisseurs qualifiés et dans la limite de 20% du capital social par an. Cette augmentation de capital avait pour objectif de permettre à la Société de (i) renforcer ses capitaux propres afin de leur permettre d'être positifs au 31 décembre 2020 (pour rappel, les capitaux propres de la Société au 30 juin 2020 étaient de - 746 762 €) ; (ii) répondre à la forte demande de Mallya en augmentant sa capacité de production et sa commercialisation ainsi que la gestion de son cycle de vie ; et (iii) accélérer le développement de nouveaux projets innovants sur de nouveaux marchés.

Par décision en date du 18 novembre 2020, le Directeur Général a fait usage de la délégation de compétence qui lui a été conférée par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 18 novembre 2020 et a décidé d'augmenter le capital de la Société par émission d'actions nouvelles, avec suppression du droit préférentiel de souscription par placement auprès d'investisseurs qualifiés, d'un montant nominal maximum de 7.636,40 euros, soit un nombre maximum de 152.728 actions. Dans le cadre de cette opération, la Société a placé 152.728 actions nouvelles d'une valeur nominale de 0,05 euro chacune, au prix unitaire de 27,50 euros, prime d'émission incluse, pour un montant total de 4.200.020 euros. L'augmentation de capital social corrélative a été constatée par une décision du Directeur Général en date du 23 novembre 2020.

Le Conseil d'administration réuni le 3 décembre 2020 a constaté l'acquisition définitive par les bénéficiaires des actions gratuites attribuées le 29 novembre 2018 et l'augmentation de capital social en résultant. Aux termes du Règlement de Plan d'Attribution Gratuite d'Actions 2018-3 adopté le 29 novembre 2018, l'attribution gratuite des 63.980 actions Biocorp Production à chaque bénéficiaire était conditionnée au maintien sans interruption jusqu'à la date d'attribution définitive de la situation salariée ou du mandat social au sein de la Société. A l'exception de trois (3) bénéficiaires,

chaque bénéficiaire remplissait cette condition. En conséquence, le Conseil d'administration a décidé de procéder à la création de 62.570 actions ordinaires d'une valeur nominale de 0,05 euro chacune et d'augmenter le capital social d'un montant de 3.128,50 euros.

L'Assemblée Générale Mixte en date du 15 mai 2020 a décidé de déléguer sa compétence au Conseil d'administration à l'effet de :

>> acheter ou faire acheter en une ou plusieurs fois ses propres actions dans la limite de 10% du capital social, conformément à l'article L.225-209 du Code de commerce (devenu l'article L.22-10-62 du Code de commerce à compter du 1^{er} janvier 2021) (5^{ème} Résolution) ;

>> procéder à une réduction de capital motivée par des pertes par voie de diminution de la valeur nominale des actions de la Société dans la limite de 150.000 euros (6^{ème} Résolution) ;

>> décider soit l'émission avec maintien du droit préférentiel de souscriptions d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital ou donnant droit à un titre de créance, soit l'incorporation au capital de bénéfices, réserves ou primes (7^{ème} Résolution) ;

>> décider l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital ou donnant droit à un titre de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription sans indication de bénéficiaire et par offre au public (8^{ème} Résolution) ;

>> décider l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital ou donnant droit à un titre de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription par placement privé et dans la limite de 20% du capital social par an (9^{ème} Résolution) ;

>> décider l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital ou donnant droit à un titre de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de catégories de bénéficiaire (10^{ème} Résolution) ;

>> augmenter le nombre de titres émis conformément aux dispositions de l'article L.225-135-1 du Code de commerce, en cas de mise en œuvre des délégations de compétence visées aux 7^{ème} à 10^{ème} résolutions de cette même assemblée, avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription selon le cas (11^{ème} Résolution) ;

>> procéder à l'attribution gratuite d'actions au profit de bénéficiaires parmi les membres du personnel de la Société ou des Sociétés ou groupements qui lui sont liés dans les conditions prévues à l'article L. 225-197-2 du Code de commerce et les mandataires sociaux visés à l'article L. 225-197-1, II du Code de commerce (13^{ème} Résolution) ;

>> réduire le capital de la Société par voie d'annulation d'actions dans la limite de 10% du capital de la Société par période de 24 mois (15^{ème} Résolution).

Au 31 décembre 2020, le nombre total d'actions BIOCORP était de 4.362.286 actions.

3.8.2 Informations relatives au capital social

Au 31 décembre 2020, le capital social de la Société était composé de 4.362.286 actions ordinaires d'une valeur nominale de 0,05 Euro, dont 11.409 (soit 0,26% du capital) étaient détenues par la Société dans le cadre du contrat de liquidité confié à la société de

Bourse Gilbert Dupont. Les statuts accordent un droit de vote double aux actions entièrement libérées et inscrites au nominatif, depuis deux ans au moins, au nom du même actionnaire. Le tableau ci-après précise donc à la fois le pourcentage de détention du capital et le pourcentage de droits de vote détenus par les principaux actionnaires, sur une base non diluée :

	Nombre d'actions existantes	% capital	Droits de vote	% des droits de vote
Jacques GARDETTE	200	0.01%	400	0.01%
BIO JAG	1 998 800	45.82%	3 997 600	62.27%
Famille Jacques GARDETTE	1 000	0.02%	2 000	0.03%
Sous-total Famille GARDETTE	2 000 000	48.85%	4 000 000	62.31%
Actions auto-détenues	11 409	0.26%	11 409	0.18%
Flottant	2 350 877	53.89%	2 408 154	37.51%
TOTAL	4 362 286	100%	6 419 563	100%

3.8.3 Informations relatives aux instruments dilutifs

>> Actions gratuites

Lors de sa réunion du 22 septembre 2020, le Conseil d'administration a constaté la caducité de l'attribution des 36.000 actions gratuites 2018-2 attribuées par le Conseil d'administration lors de sa réunion en date du 22 juin 2018 en raison de la non-réalisation de la condition de performance

attachée à l'attribution définitive de ces actions.

Au cours de l'exercice 2020, 50.000 actions gratuites ont été attribuées à des membres du personnel salarié, alors de la réunion du Conseil d'administration du 18 juin 2020.

A la date du présent document, seules 50.000 actions gratuites sont en circulation et sont susceptibles d'attribution définitive. Le détail de ces actions gratuites est disponible dans le tableau ci-dessous :

Informations sur les actions attribuées gratuitement

En cas d'attribution définitive, ces 50.000 actions gratuites donneraient droit à 50.000 actions, soit une dilution de 1,15% sur une base non diluée et 1,13% sur une base diluée.

Date d'assemblée générale	15 mai 2020
Date d'attribution conditionnelle des actions par le Conseil d'administration	18 juin 2020
Nombre total d'actions attribuées gratuitement	50.000
dont nombre total d'actions attribuées gratuitement aux mandataires sociaux de la Société	0
Date d'acquisition définitive des actions(1)	18 juin 2022
Date de fin de période de conservation	-
Nombre d'actions définitivement attribuées à la date du présent document	0
Nombre cumulé d'actions annulées ou caduques à la date du présent document	0
Actions attribuées gratuitement restantes à la date du présent document	50.000

(1) Les actions ne seront définitivement acquises que si la condition de présence et/ou de performance prévues dans les plans d'attribution gratuite d'actions adoptés par le Conseil d'administration est réalisée.

>> Obligations convertibles

Le 8 février 2018, la Société a émis 4.000.000 obligations convertibles ("OC") de 1€ de valeur nominale dans le cadre de deux contrats conclus avec deux fonds gérés par la Société de gestion Vatel Capital.

Le 6 mars 2019, la Société a conclu un contrat portant sur l'émission de 1.000.000 OC de 1€ de valeur nominale avec deux fonds gérés par la Société de gestion Vatel Capital.

Ces OC n'ont pas été admises aux négociations sur le marché Euronext Growth® mais les éventuelles actions issues de la conversion des OC le seront, dès leur émission, sur la même ligne de cotation que les actions existantes. Les fonds pourront demander la conversion de ces OC à tout moment, si et seulement si elles ne sont pas remboursées par BIOCORP conformément à un tableau d'amortissement mensuel. La conversion ne pourra intervenir que pour la fraction de l'emprunt obligataire non remboursée. Ainsi, et sous réserve que BIOCORP rembourse le principal et les intérêts des OC conformément au tableau d'amortissement, les OC ne pourront pas être converties par les porteurs. En cas de conversion, la parité s'effectuera sur la base de 11 OC de 1€ de nominal pour une action nouvelle.

A la date du présent document, il n'existe pas d'autres instruments dilutifs, à l'exception des actions gratuites décrites ci-dessus.

3.8.4 Opérations effectuées par la Société sur ses propres actions

Au 31 décembre 2020, la situation du contrat de liquidité avec la société de Bourse Gilbert Dupont était la suivante :

- 11.409 actions détenues pour une valeur brute de 319.645,45 euros et 185.273,11 euros au compte de liquidité.

Sur l'exercice 2020, ont été exécutées :

- 2 085 transactions à l'achat,
- 1 892 transactions à la vente.

Sur cette même période, les volumes échangés ont représenté :

- 111 381 titres pour 2 372 256 euros à l'achat,
- 119 773 titres pour 2 495 562 euros à la vente.

Conformément aux dispositions de l'article L225-211 du Code de commerce, le tableau ci-après fournit les informations requises sur les opérations réalisées dans ce cadre au cours de l'exercice 2020 :

Dates	Nombre d'actions achetées	Nombre d'actions cédées	Solde actions	Valeur des actions achetées	Valeur des actions cédées	Boni sur cession	Mali sur cession
Au 31/12/2019	228 085	208 284	19 801	2 400 173	2 236 310	104 106	23 264
Exercice 2020	111 381	119 773	-8 392	2 372 256	2 495 562	251 479	65 470
Au 31/12/2020	339 466	328 057	11 409	4 772 429	4 731 872		

3.8.5 Information sur les dividendes

La Société ne versera pas de dividendes au titre de l'exercice 2020 et ne prévoit pas de verser de dividendes au cours de sa phase initiale de recherche et développement.

3.8.6 Nomination/Renouvellement des Commissaires aux comptes

La Société GRANT THORNTON, commissaire aux comptes titulaire, a été nommée par l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 2 avril 2015 pour une

durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale de la Société qui se réunira en 2021, en vue de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

La Société ARVERNE CONSEIL SARL, commissaire aux comptes titulaire, a été nommée par l'Assemblée Générale Mixte en date du 12 mai 2016 pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale de la Société qui se réunira en 2022, en vue de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

La Société Institut de Gestion et d'Expertise Comptable (IGEC), commissaire aux comptes suppléant, a été nommée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 2 avril 2015, pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale de la Société qui se réunira en 2021, en vue de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Monsieur Gilles MAHINC, commissaire aux comptes suppléant, a été nommé par l'Assemblée Générale Mixte en date du 12 mai 2016 pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale de la Société qui se réunira en 2022, en vue de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

3.8.7 Filiales et prise de participation

La Société ne détient aucune filiale et aucune participation. La Société détenait auparavant 100% des titres de la Société FAMILY IMMOBILIER acquis sur l'exercice 2020. Une transmission universelle de patrimoine ("TUP") de la Société FAMILY IMMOBILIER au profit de la Société est intervenue le 24 août 2020.

3.8.8 Prêts interentreprise Néant.

3.8.9 Aliénations d'actions et participations croisées Néant.

3.8.10 Succursales

Au 31 décembre 2020, la Société détenait 2 établissements secondaires à Cournon d'Auvergne et à Paris.

3.8.11 Participation des salariés au capital

Au 31 décembre 2020, la participation des salariés représente 2,60 % du capital social de la Société. La Société ne disposant pas d'un effectif supérieur à 50 salariés au cours des cinq dernières années, elle n'est pas, en application de l'article L.3322-2 du Code du travail, tenue de constituer une réserve spéciale de participation. A la date du présent document, il n'existe aucun mécanisme d'intéressement ni plan d'épargne entreprise mis en place au sein de la Société permettant aux salariés d'acquérir directement ou indirectement des actions de la Société ou des Sociétés qui lui sont liées. En revanche, lors de sa réunion en date du 18 juin 2020, le Conseil d'administration a décidé d'attribuer 50.000 actions gratuites au bénéfice de membres du personnel de la Société. Sous réserve du respect d'une condition de présence, ces actions seront définitivement acquises à l'issue d'une période d'acquisition de deux ans (soit le 18 juin 2022).

3.8.12 Ajustement des bases de conversion Néant.

3.8.13 Dividendes au cours des trois derniers exercices

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous rappelons qu'il n'a été versé aucun dividende au titre des trois derniers exercices.

3.8.14 Charges non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des Impôts, nous indiquons que les comptes annuels clos le 31 décembre 2020 ne font apparaître aucune dépense ou charge visée à l'article 39-4 du Code général des Impôts, si ce n'est la quote-part non déductible des loyers sur les véhicules de tourisme d'un montant de 58 637 euros.

3.8.15 Information concernant les transactions réalisées par les dirigeants et leurs proches sur les titres de la Société

En date du 15 décembre 2020, une déclaration de dirigeant a été publiée par la Société BIO JAG, dont le Président est Président du Conseil d'administration de la Société, en raison du nantissement octroyé par BIO JAG sur 483.000 actions de la Société.

Postérieurement à la clôture de l'exercice 2020, Monsieur Eric DESSERTENNE, Directeur Général de la Société, a cédé, le 10 mars 2021, 25.000 actions de la Société à un prix unitaire de 28,90 euros.

3.8.16 Information relative à la prévention sur le blanchiment

Dans le cadre des règles Euronext Growth en vigueur, il est précisé que BIOCORP, ses dirigeants et mandataires sociaux, respectent la Directive (UE) 2015/849 du Parlement européen et du Conseil en date du 20 mai 2015 relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins du blanchiment de capitaux ou du financement du terrorisme ainsi que tous autres règlements et/ou législations nationaux afférents. Par ailleurs, BIOCORP, ses dirigeants et mandataires sociaux, ne figurent pas sur la liste de sanctions de l'Union Européenne ou la liste établie par l'OFAC.

3.8.17 Autocontrôle Néant.

3.8.18 Informations sur les délais de paiement des fournisseurs

Intitulé de compte	Situation au	Solde du compte	Moins de 30 jours	de 31 à 60 jours	de 61 à 90 jours	plus de 90 jours
Fournisseurs	31/12/2019	680 114	586 516	72 439	0	21 159
	31/12/2020	761 133	527 806	177 229	20 920	35 178

3.8.19 Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu (Tableau prévu au I de l'article D. 441-4 du Code de commerce)

Article D.441 I.-1° : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu							Article D.441 I.-2° : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						
0 jour (indic.)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)		0 jour (indic.)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	
(A) Tranches de retard de paiement													
Nombre de factures concernées					3							3	
Montant total des factures concernées H.T.				34 633				40 040					
Pourcentage du montant total des achats H.T. de l'exercice				0,71%									
Pourcentage du chiffre d'affaires H.T. de l'exercice								0,47%					
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées													
Nombre de factures exclues													
Montant total des factures exclues													
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L.441-6 ou article L. 443-1 du Code de Commerce)													
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	☒ Délais contractuels : (préciser)						☒ Délais contractuels : (préciser)						
	☐ Délais légaux : (préciser)						☐ Délais légaux : (préciser)						

3.9 RÉSULTATS DE LA SOCIÉTÉ AU COURS DES 5 DERNIERS EXERCICES

Nature des indications (en K€)	2020	2019	2018	2017	2016
Capital en fin d'exercice					
Capital social (en €)	218 114	207 349	201 668	169 509	169 159
Nombre d'actions ordinaires	4 362 286	4 146 988	4 033 353	3 390 171	3 383 171
Nombre d'actions à dividendes prioritaires	0	0	0	0	0
Opérations & résultat de l'exercice					
Chiffre d'affaires hors taxes	8 456 365	8 447 741	3 890 416	2 321 083	2 950 164
Résultat avant impôts, participation des salariés, dotations et reprises sur amortissements et provisions	-833 688	1 355 845	-4 615 695	-4 591 393	-3 444 949
Impôts sur les bénéfices	-251 544	-161 521	-332 450	-373 019	-200 882
Participation des salariés	0	0	0	0	0
Résultat de l'exercice	-1 242 570	959 781	-5 305 433	-7 508 699	-4 447 647
Résultat distribué	0	0	0	0	0
Résultat par action					
Résultat avant impôts, dotations et reprises sur amortissements et provisions	-0.1911	0.3269	-1.1444	-1.3543	-1.0183
Résultat de l'exercice	- 0.2848	0.2314	-1.3154	-2.2148	-1.3146
Dividende distribué à chaque action	0	0	0	0	00
Personnel					
Effectif moyen	58	46	46	48	44
Masse salariale de l'exercice	2 991 218	2 508 588	2 604 234	2 385 191	2 132 343

04 RAPPORT

du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise

Gouvernement d'entreprise	25
4.1 Mandats et fonctions exercés dans toute société par chaque mandataire social	26
4.2 Conventions réglementées	29
4.3 Délégations en cours de validité accordées par l'assemblée générale	30
4.4 Modalités d'exercice de la Direction Générale	31

4.1 MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS DANS TOUTE SOCIÉTÉ PAR CHAQUE MANDATAIRE SOCIAL DURANT L'EXERCICE

Gouvernance de la Société

Jacques GARDETTE

Président du Conseil d'administration

Administrateurs

Emilie GARDETTE

Julien GARDETTE

Jean-Yves BERTHON

Stéphane LEGASTELOIS

Direction au cours de l'exercice 2020

Eric DESSERTENNE

Directeur Général

Stéphane CHABANAIS

Directeur Administratif et Financier

Alain MARCOZ

Directeur Recherche et Développement

Patrick QUERO jusqu'au 30 novembre 2020 puis Alexia GARIN

Directeur Qualité réglementaire

Thierry GUILLEMAUT

Directeur Production

Xavier JULIA

Directeur Industrialisation produits connectés

Arnaud GUILLET

Directeur Business Développement

A la date du présent document, aucune modification n'est intervenue dans la composition de la direction de la Société.

NOM, PRÉNOM OU DÉNOMINATION SOCIALE DU MEMBRE : Monsieur Jacques GARDETTE

DATE DE NOMINATION : 12/05/2015

DATE D'ÉCHÉANCE DU MANDAT : à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer en 2021 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020

MANDAT EXERCÉ DANS LA SOCIÉTÉ : Président du Conseil d'administration

AUTRES MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉES DANS TOUTE SOCIÉTÉ OU ENTITÉ PAR LE MANDATAIRE :

- SARL Gilet Aluminium : Gérant
- SCI Realty France1 : Gérant
- SAS BIO JAG : Président
- SAS BIO V.A.A. : Président
- SAS BRENUS PHARMA : Représentant permanent de la Société BIO JAG et Président
- SAS Brenus Développement : Représentant permanent de la Société BIO JAG et Président
- SAS J.B.I : Représentant permanent de la Société BIO JAG et Président

NOM, PRÉNOM OU DÉNOMINATION SOCIALE DU MEMBRE : MONSIEUR ERIC DESSERTENNE

DATE DE NOMINATION : 23/12/2019

DATE D'ÉCHÉANCE DU MANDAT : 23/12/2025

MANDAT EXERCÉ DANS LA SOCIÉTÉ : Directeur Général

AUTRES MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉES DANS TOUTE SOCIÉTÉ OU ENTITÉ PAR LE MANDATAIRE :

- Groupement foncier agricole René PATOU : Gérant
- Brenus Pharma : Directeur Général

NOM, PRÉNOM OU DÉNOMINATION SOCIALE DU MEMBRE : MADAME EMILIE GARDETTE

DATE DE NOMINATION : 12/05/2015

DATE D'ÉCHÉANCE DU MANDAT : à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer en 2021 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020

MANDAT EXERCÉ DANS LA SOCIÉTÉ : Administrateur

AUTRES MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉES DANS TOUTE SOCIÉTÉ OU ENTITÉ PAR LE MANDATAIRE : Néant

NOM, PRÉNOM OU DÉNOMINATION SOCIALE DU MEMBRE : MONSIEUR JULIEN GARDETTE

DATE DE NOMINATION : 12/05/2015

DATE D'ÉCHÉANCE DU MANDAT : à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer en 2021 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020

MANDAT EXERCÉ DANS LA SOCIÉTÉ : Administrateur

AUTRES MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉES DANS TOUTE SOCIÉTÉ OU ENTITÉ PAR LE MANDATAIRE : Néant

NOM, PRÉNOM OU DÉNOMINATION SOCIALE DU MEMBRE : MONSIEUR JEAN-YVES BERTHON

DATE DE NOMINATION : 12/05/2015

DATE D'ÉCHÉANCE DU MANDAT : à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer en 2021 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020

MANDAT EXERCÉ DANS LA SOCIÉTÉ : Administrateur

AUTRES MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉES DANS TOUTE SOCIÉTÉ OU ENTITÉ PAR LE MANDATAIRE :

- SAS GREENTECH : Président Directeur Général
- SA BIOVITIS : Président Directeur Général
- AL & NAT : Gérant
- ALTINAT : Président
- SAS GREENSEA : Président
- GREENTECH INCORPORATION (USA) : Président
- SCI NOREL : Co-gérant
- MAPRIC : Président
- ALLMICROALGAE (Portugal) : Directeur Général

NOM, PRÉNOM OU DÉNOMINATION SOCIALE DU MEMBRE : MONSIEUR STÉPHANE LEGAS-TELOIS

DATE DE NOMINATION : 12/05/2015

DATE D'ÉCHÉANCE DU MANDAT : à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer en 2021 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020

MANDAT EXERCÉ DANS LA SOCIÉTÉ : Administrateur

AUTRES MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉES DANS TOUTE SOCIÉTÉ OU ENTITÉ PAR LE MANDATAIRE :

- SAS Transcure : Président
- SAS 33 CALIFORNIE : Président
- SCI CALIFORNIE : Gérant
- SAS SIMBA SANTE 3 : Président

* Le renouvellement des mandats des membres du Conseil d'administration sera proposé lors de l'assemblée générale du 18 mai 2021.

4.2 CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Conventions conclues antérieurement et poursuivies sur l'exercice et conclues au cours de l'exercice

Nature de la transaction	Date de la conclusion de la transaction	Nature de la transaction	Dispositions dérogatoires du cours normal des affaires (et motifs)	Montant et, lorsque applicable, % du chiffre d'affaires de la Société représenté par la transaction
FAMILY IMMOBILIER SAS (M^r Jacques GARDETTE)	04/07/2013, modifié par avenant le 05/07/2013	Bail commercial	Néant	120.000 € par an, hors taxes, à compter du 4 juillet 2013
BIO JAG	27/12/2007	Contrat de prestation de services - Stratégie	Néant	Redevance annuelle égale aux coûts supportés par BIO JAG pour le compte de BIOCORP, à l'exception du salaire de Madame Florence Gardette et des frais financiers, augmenté d'une marge de 10%
BIO JAG	18/09/2013	Convention de trésorerie	Néant	Les avances réalisées entre les parties donneront lieu à une rémunération au profit de la Société prêteuse au taux annuel égal à EURIBOR +1

Nouvelles conventions conclues au cours de l'exercice 2020

FAMILY IMMOBILIER SAS (M^r Jacques GARDETTE)	25/06/2020	Acquisition de la totalité du capital de la Société FAMILY IMMOBILIER SAS	Néant	687.275 €
---	------------	---	-------	-----------

Lors de sa réunion en date du 21 février 2020, le Conseil d'administration a autorisé la signature d'une convention réglementée portant sur l'acquisition de la totalité du capital de la Société FAMILY IMMOBILIER SAS auprès de Monsieur Jacques GARDETTE et son épouse. Cette Société est propriétaire de l'ensemble immobilier sur lequel est installée la Société. Le Conseil d'administration a décidé, lors de cette même réunion, d'autoriser la Direction Générale à réaliser une

Transmission Universelle de Patrimoine ("TUP") de la Société FAMILY IMMOBILIER au profit de BIOCORP PRODUCTION. Le rachat des titres de la Société FAMILY IMMOBILIER SAS est intervenu fin juin 2020, le financement bancaire et le règlement sont intervenus début juillet 2020 et la TUP est intervenue le 24 août 2020. Aucune autre nouvelle convention n'a été conclue au cours du premier semestre 2020.

4.3 DÉLÉGATIONS EN COURS DE VALIDITÉ ACCORDÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Tableau des délégations

Le tableau ci-après présente les différentes délégations financières qui ont été consenties au Conseil d'administration par l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires de la Société :

Délégation de compétence	Date de la délégation	Durée de la délégation	Plafond autorisé (valeur nominale)	Mise en oeuvre des délégations de compétence/pouvoirs au cours de l'exercice 2020
Autorisation à donner au Conseil d'administration en vue de l'achat par la Société de ses propres actions conformément à l'article L.225-209 du Code de commerce (devenu article L.22-10-62 du Code de commerce à compter du 1 ^{er} janvier 2021) / (5 ^{ème} Résolution)	15 mai 2020	18 mois	Le nombre des actions auto-détenues ne doit pas dépasser 10% du nombre total d'actions composant le capital social de la Société	Néant
Autorisation d'une réduction de capital motivée par des pertes par voie de diminution de la valeur nominale des actions de la Société et délégation de pouvoirs au Conseil d'administration en vue de sa réalisation (6 ^{ème} Résolution)	15 mai 2020	26 mois	Réduction du capital dans la limite de 150.000 euros	Néant
Délégation de compétence à conférer au Conseil d'administration à l'effet de décider, soit l'émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital ou donnant droit à un titre de créance, soit l'incorporation au capital de bénéfices, réserves ou primes (7 ^{ème} Résolution)	15 mai 2020	26 mois	Montant nominal des augmentations de capital : 90.000 €* Montant nominal des obligations et autres titres de créances donnant accès au capital : 21.000.000 €**	Néant
Délégation de compétence à conférer au Conseil d'administration, à l'effet de décider l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital ou donnant droit à un titre de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription sans indication de bénéficiaires et par offre au public (8 ^{ème} Résolution)	15 mai 2020	26 mois	Montant nominal des augmentations de capital : 90.000 €* Montant nominal des obligations et autres titres de créances donnant accès au capital : 21.000.000 €**	Néant

Délégation de compétence	Date de la délégation	Durée de la délégation	Plafond autorisé (valeur nominale)	Mise en oeuvre des délégations de compétence/pouvoirs au cours de l'exercice 2020
Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration à l'effet de décider l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières, par placement privé et dans la limite de 20 % du capital social par an (9 ^{ème} Résolution)	15 mai 2020	26 mois	Montant nominal des augmentations de capital : 90.000 €* Montant nominal des obligations et autres titres de créances donnant accès au capital : 21.000.000 €**	Conseil d'administration lors de sa réunion du 18 novembre 2020 : Mise en œuvre de la délégation et subdélégation au Directeur Général Décisions du Directeur Général des 18 et 23 novembre 2020 : le Directeur Général a fait usage de la délégation qui lui a été conférée par le Conseil d'administration dans sa séance du 18 novembre 2020 et a constaté une augmentation de capital d'un montant nominal de 7.636,40 € par émission de 152.728 actions nouvelles de la Société.
Délégation de compétence à conférer au Conseil d'administration à l'effet de décider, l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital ou donnant droit à un titre de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de catégories de bénéficiaires*** (10 ^{ème} Résolution)	15 mai 2020	18 mois	Montant nominal des augmentations de capital : 90.000 €* Montant nominal des obligations et autres titres de créances donnant accès au capital : 21.000.000 €**	Néant
Autorisation donnée au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le nombre de titres émis, dans le cadre des dispositions de l'article L.225-135-1 du Code de commerce, en cas de mise en œuvre des délégations de compétence visées aux quatre résolutions précédentes, avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription, selon le cas (11 ^{ème} Résolution)	15 mai 2020	26 mois (devra être mise en œuvre dans les 30 jours de la clôture de la souscription de l'émission initiale concernée)	15% du nombre de titres de l'émission initiale, dans la limite du plafond prévu à la 14 ^{ème} résolution* et **	Néant
Autorisation donnée au Conseil d'administration en vue de procéder à l'attribution gratuite d'actions (13 ^{ème} Résolution)	15 mai 2020	26 mois	Montant nominal de l'augmentation de capital : 5.000 €* Conseil d'administration lors de sa réunion du 18 novembre 2020 : attribution de 50.000 actions gratuites au profit de membres du personnel de la Société	
Autorisation donnée au Conseil d'administration à l'effet de réduire le capital social de la Société par voie d'annulation d'actions dans le cadre de l'autorisation de rachat de ses propres actions (15 ^{ème} Résolution)	15 mai 2020	18 mois	10% du capital par période de 24 mois	Néant

* le montant nominal du plafond des augmentations de capital autorisé s'imputera sur le montant du plafond global autorisé de 90.000 euros de nominal (14^{ème} résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 15 mai 2020).

** le montant nominal du plafond des obligations et autres titres de créances autorisé s'imputera sur le montant du plafond global autorisé de 21.000.000 euros de nominal (14^{ème} résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 15 mai 20120).

*** Les catégories de bénéficiaires sont les suivantes :

- des Sociétés d'investissement et fonds d'investissement de droit français ou de droit étranger investissant dans un secteur similaire ou complémentaire à celui de la Société ;
- des Sociétés industrielles ayant une activité similaire ou complémentaire à celle de la Société

4.4 MODALITÉ D'EXERCICE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Parmi les modalités d'exercice de la Direction générale visées à l'article L.225-51-1 du Code de commerce, le Conseil d'administration a décidé à l'unanimité, lors de sa réunion en date du 23 décembre 2019, d'opter pour la dissociation des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général. Le Conseil d'administration a nommé, lors de sa réunion du 23 décembre 2019, Monsieur Eric DESSERTENNE en qualité de Directeur Général. Monsieur Jacques GARDETTE est Président du Conseil d'administration.

COMPTES

annuels de l'exercice clos
au 31 Décembre 2020

Comptes annuels (exercice clos le 31 décembre 2020)

32

5.1	Bilan	33
5.2	Compte de résultat	35
5.3	Tableau des flux de trésorerie	36
5.4	Etat des variations des capitaux propres	37
5.5	Annexe des comptes	37

5.1 BILAN

Bilan ACTIF

BIOCROP Production SA Bilan - Actif en €	31/12/2020			31/12/2019
	Montant	Amort. Prov.	Valeurs nettes comptables	Valeurs nettes comptables
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement	2 158	2 158		
Frais de développement				
Concessions, brevets, droits similaires	249 980	183 247	66 733	95 242
Fonds commercial	208 986	187 986	21 000	21 000
Autres immobilisations incorporelles	3 144 500	3 144 500	0	0
Avances, acomptes immobilisations incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	69 073	65	69 008	0
Constructions	1 120 682	433 131	687 551	4 432
Installations techniques, matériel outillage	6 569 150	4 548 715	2 020 435	1 329 187
Autres immobilisations corporelles	815 850	353 266	462 585	143 554
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes	62 016		62 016	29 580
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à participations				
Autres titres immobilisés	319 645		319 645	255 433
Prêts				
Autres immobilisations financières	218 080		218 080	124 574
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	12 780 120	8 853 068	3 927 052	2 003 002
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements	622 239		622 239	514 084
En-cours de production de biens	518 763		518 763	611 257
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis	96 651		96 651	99 083
Marchandises				
Avances, acomptes versés/commandes	17 121		17 121	193 630
CRÉANCES				
Créances clients & comptes rattachés	938 685		938 685	763 632
Autres créances	406 213		406 213	236 140
Capital souscrit et appelé, non versé				
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	4 976 430		4 976 430	2 011 172
COMPTES DE RÉGULARISATION				
Charges constatées d'avance	206 610		206 610	340 540
TOTAL ACTIF CIRCULANT	7 782 711		7 782 711	4 769 538
Frais émission d'emprunts à étaler				
Primes remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actifs				
TOTAL ACTIF	20 562 831	8 853 068	11 709 764	6 772 540

Bilan PASSIF

BIOCORP Production SA	31/12/2020	31/12/2019
CAPITAUX PROPRES		
Capital social ou individuel	218 114	207 349
Primes d'émission, de fusion, d'apport	20 672 503	16 676 549
Réserve légale	10 000	10 000
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	(16 862 278)	(17 822 059)
Réserves		
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (BÉNÉFICE OU PERTE)	(1 242 570)	959 781
Subventions d'investissements	43 732	262
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	2 839 502	31 882
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS		
DETTES		
Emprunts obligataires convertibles	1 198 465	2 735 392
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	3 535 218	183 871
Emprunts, dettes fin. divers	1 120 715	1 279 711
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	132 413	132 413
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	919 904	860 541
Dettes fiscales et sociales	1 912 604	1 301 400
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	6 943	6 431
COMPTES DE RÉGULARISATION		
Produits constatés d'avance	44 000	240 900
TOTAL DETTES	8 870 262	6 740 658
Ecarts de conversion passif		
TOTAL PASSIF	11 709 764	6 772 540

5.2 COMPTE DE RÉSULTAT

Compte de résultat

BIOCORP Production SA	31/12/2020	31/12/2019
	12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Ventes de marchandises		
Productions vendue de biens	1 868 681	1 759 759
Production vendue de services	6 587 684	6 687 982
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	8 456 365	8 447 741
Production stockée	(105 824)	639 352
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation		639
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	126 394	183 743
Autres produits	2	2
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	8 476 937	9 271 476
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stock de marchandises		
Achats matières premières, autres approvisionnements	812 712	753 082
Variations de stock de matières premières et approvisionnements	(119 053)	(263 298)
Autres achats et charges externes	4 040 766	3 528 210
Impôts, taxes et versements assimilés	219 554	155 630
Salaires et traitements	2 991 218	2 508 588
Charges sociales	1 450 798	1 004 964
DOTATIONS D'EXPLOITATION		
Dotations aux amortissements sur immobilisations	664 095	689 276
Dotations aux provisions sur immobilisations		
Dotations aux provisions sur actif circulant		
Dotations aux provisions pour risques et charges		
Autres charges	22 174	20 006
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	10 082 264	8 396 459
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	(1 605 327)	875 017
Produits financiers	3 213	55 530
Charges financières	159 136	213 804
RÉSULTAT FINANCIER	(155 923)	(158 274)
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	(1 761 250)	716 743
Produits exceptionnels	340 606	153 856
Charges exceptionnelles	73 470	72 339
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	267 136	81 517
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices	(251 544)	(161 521)
BÉNÉFICE OU PERTE D'EXERCICE	(1 242 570)	959 781

5.3 TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE (EN €)

BIOCORP Production SA	31/12/2020	31/12/2019
FLUX DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉS PAR LES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES		
Résultat net	(1 242 570)	959 781
(-) Élimination des amortissements des immobilisations incorporelles	28 510	29 297
(-) Élimination des amortissements des immobilisations corporelles	635 585	659 979
(-) Dotations provisions nettes de reprises	(1 510)	(50 326)
(-) Plus ou moins values sur cession	(3 000)	(443)
(-) Abandon de comptes courants		
(+) QP subvention virée au résultat	(11 610)	(231)
(+) Subvention reçue		
(-) Intérêts capitalisés		
(-) Impact changement de méthode stocks		
(-) Impact changement de méthode brevets et frais de R&D capitalisés		
Capacité d'autofinancement	(594 594)	1 598 056
(-) Variation du besoin en fonds de roulement	426 263	290 399
Flux de trésorerie générés par l'exploitation	(168 331)	1 888 455
FLUX DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉS PAR L'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations incorporelles	-	(4 595)
Capitalisation des frais de développement		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(2 430 426)	(965 032)
Diminution ou Cession d'immobilisations corporelles		
Acquisition d'immobilisations financières	(2 373 139)	(489 462)
Cession d'immobilisations financières	2 340 236	457 213
Autres flux d'investissements		
Variation des dettes sur immobilisations		
Produits nets de cession d'immobilisations	3 000	49 518
Incidence des variations de périmètre		
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement	(2 460 328)	(952 359)
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT		
Augmentation de capital nette des conversions en actions des obligations	4 200 020	999 988
Frais augmentation de capital	(193 301)	(107 613)
Souscription de BSA		
Encaissement d'avances conditionnées & subventions	55 080	-
Émission d'emprunts	3 445 467	-
Émission d'emprunt obligataire convertible en actions		1 000 000
Intérêts financiers bruts versés		
Remboursements d'emprunts et d'avances conditionnées	(1 790 213)	(1 699 775)
Variation des comptes courants	4	(414 512)
Autres flux de financement (contrat de liquidité)	(123 306)	(48 585)
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement	5 593 751	(270 498)
Augmentation (Diminution de la trésorerie)	2 965 092	665 599
Trésorerie et équivalent de trésorerie à l'ouverture	2 006 847	1 341 248
Trésorerie et équivalent de trésorerie à la clôture	4 971 939	2 006 847
Augmentation (Diminution de la trésorerie)	2 965 092	665 599
Trésorerie et équivalent de trésorerie	4 976 430	2 011 172
Concours bancaires courants	(4 491)	(4 325)
Trésorerie et équivalent de trésorerie à la clôture (y compris concours bancaires courants)	4 971 939	2 006 847
DÉTAIL DE LA VARIATION DU BFR		
Stocks	13 229	902 649
Clients et comptes rattachés	175 053	(145 229)
Autres créances	(6 436)	(245 354)
Charges constatées d'avance	(133 930)	149 596
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	59 363	298 748
Dettes fiscales et sociales	611 204	494 378
Autres créditeurs et dettes diverses	512	(19 084)
Produits constatés d'avance	(196 900)	178 020
TOTAL VARIATIONS	(426 263)	(290 399)

5.4 ÉTAT DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

BIOCORP Production SA	Notes	Capital	Capital	Primes	Report à	Réserves et	Capitaux
Variation des capitaux propres - Montant en €		Nombre d'actions		d'émission	nouveau	résultats	propres
AU 31 DÉCEMBRE 2018		4 033 353	201 668	15 789 855	(12 516 625)	(5 295 433)	(1 820 042)
Affectation du résultat 2018					(5 305 433)	5 305 433	
Résultat net 2019						959 781	959 781
Dividendes							
Émission d'actions	(1)	113 635	5 682	994 306			999 988
Conversion des obligations							
Souscription de BSA							
Souscription de BSPCE							
Paielements en actions							
Frais d'augmentation du capital				(107 613)			(107 613)
Autres							(231)
AU 31 DÉCEMBRE 2019		4 146 988	207 349	16 676 548	(17 822 059)	969 781	31 882
Affectation du résultat 2019					959 781	(959 781)	-
Résultat net 2020						(1 242 570)	(1 242 570)
Dividendes							
Émission d'actions	(2)	152 728	7 636	4 192 384			4 200 020
Conversion des obligations							
Souscription d'AGA	(3)	62 570	3 129	(3 129)			
Souscription de BSPCE							
Paielements en actions							
Frais d'augmentation du capital				(193 301)			(193 301)
Subventions d'investissements							43 470
AU 31 DÉCEMBRE 2020		4 362 286	218 114	20 672 503	(16 862 278)	(1 232 670)	2 839 502

(1) Augmentation de capital par placement privé auprès d'investisseurs qualifiés de 113 635 actions de 0,05 euros de valeur nominale et 8,75 euros de prime d'émission.

(2) Augmentation de capital par placement privé auprès d'investisseurs qualifiés de 152 728 actions de 0,05 euros de valeur nominale et 27,00 euros de prime d'émission.

(3) Attribution gratuite d'actions : 62 570 actions.

5.5 ANNEXE DES COMPTES

Les informations ci-après constituent l'annexe des comptes faisant partie intégrante des états financiers de synthèse présentés pour l'exercice clos le 31 décembre 2020. L'exercice a une durée de 12 mois couvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre.

Les comptes de l'exercice 2020, qui dégagent une perte de 1.243 K€, ont été arrêtés le 6 avril 2021 par le Conseil d'administration. Ils sont présentés euros, sauf mention contraire.



NOTES

aux états financiers annuels

**Annexes aux comptes
du 31 décembre 2020**

(sauf indication contraire, les montants
mentionnées dans cette note annexe
sont en €)

Annexe aux comptes du 31 décembre 2020

Notes aux états financiers annuels

38

Note 1	Événements significatifs de l'exercice	41	Note 6	Autres informations	54
1.1	Opérations sur le capital	41	6.1	Crédit d'impôt recherche et autres crédits d'impôt	54
1.2	Autres événements significatifs	41	6.2	Autres informations à caractère social	54
1.3	Continuité d'exploitation	41	6.3	Autres informations à caractère fiscal	54
			6.4	Transactions avec les parties liées	54
Note 2	Principes, règles, méthodes comptables	42	6.5	Honoraires des commissaires aux comptes	55
2.1	Immobilisations incorporelles	42	Note 7	Engagements	56
2.2	Immobilisations corporelles	43	7.1	Indemnités de départ à la retraite	56
2.3	Amortissements	43	7.2	Contrat de crédits baux	56
2.4	Stocks	43	7.3	Autres engagements	57
2.5	Créances	43	7.4	Avances conditionnées et subventions	57
2.6	Disponibilités	44	7.5	Baux commerciaux	57
2.7	Frais d'augmentation de capital et frais d'émission de titres	44	Note 8	Événements postérieurs à la clôture	58
2.8	Contrat de liquidité	44			
Note 3	Notes sur le bilan actif	45			
3.1	Etat des immobilisations	45			
3.2	Etat des amortissements	46			
3.3	Etat des provisions	46			
3.4	Etat des stocks	47			
3.5	Etat des créances	47			
3.6	Autres créances	47			
3.7	Trésorerie	48			
3.8	Contrat de liquidité	48			
3.9	Charges et produits constatés d'avance	48			
Note 4	Principes, règles, méthodes comptables	49			
4.1	Capital social, primes liées au capital et réserves	49			
4.2	Variation des capitaux propres	49			
4.3	Avances conditionnées et subventions	50			
4.4	Etat des dettes	50			
4.5	Analyse des dettes fournisseurs	51			
4.6	Charges à payer	51			
Note 5	Notes sur le compte de résultat	52			
5.1	Chiffre d'affaires	52			
5.2	Autres produits	52			
5.3	Autres achats et charges externes	53			
5.4	Résultat financier	53			
5.5	Résultat exceptionnel	53			

INFORMATIONS PRÉALABLES RELATIVES À LA SOCIÉTÉ ET SON ACTIVITÉ

Créée en 2004 à Issoire, BIOCORP PRODUCTION (ci-après, la “Société” ou “BIOCORP”) est une Société anonyme française spécialisée dans le développement et la fabrication de dispositifs médicaux innovants. Elle est particulièrement positionnée sur le développement et la commercialisation de dispositifs médicaux connectés de nouvelle génération.

L'émergence récente de la e-santé a amené BIOCORP à réfléchir à de nouvelles manières d'accompagner patients et personnels soignants. Ces dernières années, le pôle R&D a été considérablement renforcé de manière à mettre l'accent sur la recherche portant sur les dispositifs médicaux connectés.

Le fer de lance de ce nouveau portefeuille produits est Mallya, le capteur pour stylos à insuline jetables. Mallya automatise la remontée des doses d'insuline que s'injectent une à plusieurs fois par jour les patients diabétiques, assurant ainsi un meilleur suivi de la maladie et de l'observance. Le travail de développement effectué sur ce dispositif depuis 5 ans est aujourd'hui auréolé de succès grâce à sa mise sur le marché imminente, en partenariat avec des acteurs de santé de renommée mondiale tels Sanofi et Roche Diabetes Care.

Il faut souligner que, au-delà de ses capacités d'innovation, c'est bien son savoir-faire industriel, largement éprouvé et reconnu dans le domaine de la plasturgie, qui confère à Biocorp la capacité à passer en phase d'industrialisation de manière sereine et maîtrisée et viser ainsi la production de masse.

En parallèle de Mallya, les équipes ont développé des produits innovants tels que Inspair qui connecte les

inhalateurs utilisés par les patients asthmatiques, ou encore une solution technologique pour les dispositifs ophtalmiques en partenariat avec les laboratoires Théa.

Il est à noter que si le digital a désormais une place à part entière dans l'activité de la Société, BIOCORP produit chaque année plus de 30 millions d'unités dans son usine de plasturgie. Cette expertise a fait la renommée de la Société et lui permet aujourd'hui de générer un chiffre d'affaires récurrent lié à la production de dispositifs traditionnels (compte-gouttes, pipettes, canules ...) pour le compte de tiers.

L'expérience acquise conjuguée à la capacité de production sont un atout considérable et permettent de dresser le portrait d'une entreprise dont l'activité historique est aujourd'hui mise au service des progrès réalisés dans le domaine de l'e-santé.

La Société compte 70 collaborateurs à la date du présent document.

Les actions de la Société sont admises aux négociations sur le marché Euronext GROWTH® Paris depuis le 10 juillet 2015.

ADRESSE DU SIÈGE SOCIAL :

PIT de Lavarat La Béchade, 63500 ISSOIRE.

N° DU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS :

453 541 054 RCS de CLERMONT-FERRAND.



NOTE 1

Événements significatifs de l'exercice

1.1 OPÉRATIONS SUR LE CAPITAL

L'exercice 2020 a été marqué par les opérations sur le capital suivantes :

Le 18 novembre 2020, le Directeur Général a fait usage de la délégation de compétence qui lui a été conférée par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 18 novembre 2020 et a décidé d'augmenter le capital social de la Société par émission d'actions nouvelles, avec suppression du droit préférentiel de souscription par placement privé, d'un montant nominal maximum de 7.636,40 euros. Dans le cadre de cette opération, la Société a placé 152.728 actions nouvelles d'une valeur

nominale de 0,05 euros chacune, au prix unitaire de 27,50 euros, prime d'émission incluse, pour un montant total de 4.200.020 euros. L'augmentation de capital social corrélative a été constatée par une décision du Directeur Général en date du 23 novembre 2020. Ainsi, au 31 décembre 2020, le capital social s'élevait à 218.114,30 euros, divisé en 4.362.286 actions

1.2 AUTRES ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS

Le partenariat avec SANOFI sur le dispositif Mallya aura généré sur l'exercice 2020 un Chiffre d'Affaires de 5,278 millions d'euros.

La Société a obtenu des prêts garantis par l'Etat pour un montant de 2,1 millions d'euros.

1.3 CONTINUITÉ D'EXPLOITATION

Les états financiers ont été préparés en appliquant le principe de continuité de l'exploitation sur la base des prévisions de trésorerie de l'entreprise. Ces dernières

intègrent la poursuite du contrat SANOFI et le remboursement du prêt garanti par l'Etat sur une durée de plusieurs années.



NOTE 2

Principes, règles et méthodes comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux principes de base suivants :

- >> continuité de l'exploitation,
 - >> permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
 - >> indépendance des exercices,
- et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels émanant du

Recueil des normes comptables françaises, notamment de sa partie réglementaire relative au plan comptable général (règlement ANC 2014-03, amendé par le règlement 2016-07 du 4 novembre 2016 et homologué par arrêté ministériel du 26 décembre 2016).

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

2.1 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Frais de développement

Les frais de développement engagés par la Société dans le cadre de ses activités sont directement constatés dans les postes de charges d'exploitation selon la nature des dépenses engagées : charges externes, charges de personnel, etc.

Logiciels acquis par la Société et site web

Les logiciels et la création du site web sont comptabilisés à leur coût d'acquisition et amortis selon le mode linéaire sur des durées de 1 à 5 ans.

Brevets

Les frais engagés pour le dépôt, le maintien et la protection des brevets "internes" développés par la Société sont constatés dans des postes de charges d'exploitation dédiés, comptes 622605 "Honoraires sur brevets".

Marques

Les frais de dépôt de marque engagés par la Société sont immobilisés et ne font pas l'objet d'un amortissement.

Mali technique

Ce fonds commercial est principalement constitué du mali technique issu des fusions-absorptions des Sociétés Keynae et Biocorp R&D. Postérieurement à la clôture des comptes sociaux de l'exercice 2014, il a été décidé par la Société de modifier l'affectation du mali technique issu des fusions-absorptions des Sociétés Keynae et Biocorp R&D telle qu'initialement retenue au 31 décembre 2014 et de réaffecter la valeur nette comptable du mali technique pour 45 % au Produit NewsealTM et 55 % au Produit CarpséalTM. Cette immobilisation a été totalement provisionnée lors de l'exercice comptable 2017.

2.2 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Constructions

Cela concerne l'aménagement des deux salles blanches ISO 7 et ISO 8.

Installations techniques matériels et outillages

Il s'agit d'outillages d'injections plastiques (prototypes, pré-séries et séries), de presses à injecter, de machines

d'assemblage et de marquage, et de machines de conditionnement.

Autres immobilisations corporelles

Ce poste est composé du mobilier et matériels de bureau et informatiques.

2.3 AMORTISSEMENTS

Les amortissements pour dépréciation des immobilisations sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation prévu :

- Logiciels : **1 à 5 ans**
- Site Web : **1 an**
- Mali technique : **durée de vie résiduelle des brevets**
- Aménagement du terrain : **5 ans**
- Construction : **10 ans**
- Installation agencements : **3 à 8 ans**
- Outillage, moules et prototypes : **2 à 5 ans**
- Matériel industriel et auxiliaire : **2 à 5 ans**
- Installations générales diverses : **3 à 5 ans**
- Matériel de bureau : **2 à 5 ans**
- Matériel informatique : **3 ans**
- Mobilier de bureau : **2 à 5 ans**

2.4 STOCKS

- Stocks de matières premières : ils sont évalués au dernier prix d'achat connu.
- Stocks de produits : ils sont valorisés au coût de revient, à l'exception des frais de commercialisation.
- Stocks de marchandises : ils sont évalués au dernier prix d'achat connu.

En cas de perte de valeur constatée au niveau des stocks de matières premières (produit non conforme ou plus utilisé dans le cadre d'une production), une dépréciation des stocks est comptabilisée.

En cas de perte de valeur constatée au niveau des

stocks de produits finis (produit non conforme), une dépréciation de 100 % des stocks est comptabilisée avant destruction.

En cas de perte de valeur constatée au niveau des stocks de produits finis (prix de revient supérieur au prix de vente), une dépréciation des stocks est comptabilisée pour le montant correspondant au différentiel entre le prix de vente hors coût de distribution et le prix de revient de valorisation des stocks.

2.5 CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

2.6 DISPONIBILITÉS

Les disponibilités comprennent les supports de trésorerie liquide suivants : comptes bancaires courants, compte bancaire d'excédent de trésorerie rémunéré, disponibilités en caisse et comptes de dépôts à terme rémunérés déblocables à tout moment indépendamment de leur durée contractuelle.

2.7 FRAIS D'AUGMENTATION DE CAPITAL ET FRAIS D'ÉMISSION DE TITRES

Les divers honoraires de conseil facturés relatifs aux opérations d'augmentation de capital sont imputés avant effet d'impôt sur la prime d'émission.

2.8 CONTRAT DE LIQUIDITÉ

Consécutivement à l'opération d'introduction en bourse réalisée en juillet 2015, la Société a conclu le 10 juillet 2015 un contrat de liquidité avec un prestataire de service d'investissement, aux termes duquel elle confère à ce dernier un mandat d'intervention destiné à favoriser la liquidité des transactions, la régularité de la cotation de ses actions et éviter les décalages de cours non justifiés par la tendance du marché. Le 1^{er} août 2017, ce contrat de liquidité conclu le 10 juillet 2015 a été transféré à la Société Kepler Cheuvreux.

La Société a mis fin au contrat de liquidité conclu le 30 mai 2017 avec la Société Kepler Cheuvreux et a, le 3 février 2020, conclu un nouveau contrat de liquidité (conforme à la charte de déontologie établie par l'AMAFI et à la décision de l'Autorité des Marchés financiers n°2018-01 du 2 juillet 2018, applicable depuis le 1^{er} janvier 2019) avec la société de Bourse Gilbert Dupont qui a pris effet le 25 février 2020 au matin. Le 24 février 2020 au soir, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- 18 163 titres,
- 85 959,05 € en espèces.

Les principes de comptabilisation retenus par la Société sont ceux émanant de la doctrine de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes (Bull. trimestriel n° 137 mars 2005) :

La partie trésorerie proprement dite (compte espèces) est comptabilisée dans le compte 276100 "Autres créances immobilisées" et la partie portefeuille titres est comptabilisée dans le compte 277100 "Actions propres" sur la base des relevés périodiques des opérations transmis par le prestataire.

Les plus ou moins-values réalisées sur les opérations d'achats-ventes d'actions propres sont constatées dans les comptes 778300 "Boni sur rachat d'actions propres" et 678300 "Mali sur rachat d'actions propres". Le portefeuille est évalué à la clôture de l'exercice au coût de revient. Une provision pour dépréciation à caractère financier est constatée en cas de moins-value latente.



NOTE 3

Notes sur le bilan actif

3.1 ÉTAT DES IMMOBILISATIONS

		Augmentations	
		VALEUR BRUTE DÉBUT D'EXERCICE	ACQUISITIONS
FRAIS D'ÉTABLISSEMENTS ET DE DÉVELOPPEMENT	TOTAL	2 158	
AUTRES POSTES D'IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	TOTAL	3 603 466	
Terrains		69 073	
Constructions sur sol propre		1 005 007	
Installations générales agencements aménagements constr.		89 176	26 500
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		5 349 836	1 234 992
Installations générales agencements aménagements divers		55 224	7 910
Matériel de transport		53 851	
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		314 716	36 669
Emballages récupérables et divers			347 481
Avances et acomptes		29 580	62 016
TOTAL		6 966 461	1 715 568
Prêts, autres immobilisations financières		381 517	2 597 952
TOTAL		381 517	2 597 952
TOTAL GÉNÉRAL		10 953 601	4 313 520

		Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
		Poste à Poste	Cessions		
FRAIS D'ÉTABLISSEMENTS ET DE DÉVELOPPEMENT	TOTAL			2 158	2 158
AUTRES POSTES D'IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	TOTAL			3 603 466	3 603 466
Terrains*				69 073	69 073
Constructions sur sol propre*				1 005 007	1 005 007
Installations générales agencements aménagements constr.				115 676	11 5676
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			15 678	6 569 150	6 569 150
Installations générales agencements aménagements divers				63 134	63 134
Matériel de transport				53 851	53 851
Matériel de bureau et informatique, Mobilier				351 384	351 384
Emballages récupérables et divers				347 481	347 481
Avances et acomptes		29 580		46 250	46 250
TOTAL		29 580	15 678	8 636 771	8 636 771
Prêts, autres immobilisations financières			2 441 743	537 726	537 726
TOTAL			2 441 743	537 726	537 726
TOTAL GÉNÉRAL		29 580	2 457 421	12 780 120	12 780 120

*Il existe un écart dans les valeurs de début d'exercice suite à une opération de transmission universelle de patrimoine en date du 24-08-2020 entre la société Biocorp Production et la société Family immobilier. Cet écart correspond à un terrain pour une valeur de 69 008 € et une construction pour une valeur de 1 001 777 €. Soit un écart total 1 070 785 €.

3.2 ÉTAT DES AMORTISSEMENTS

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT RECHERCHE DÉVELOPPEMENT TOTAL	2 158			2 158
AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES TOTAL	154 737	28 510		183 247
Terrains	65			65
Constructions sur sol propre	329 020	14 894		343 914
Installations générales agencements aménagements constr.	85 300	3 917		89 217
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	4 020 648	543 745	15 678	4 548 715
Installations générales agencements aménagements divers	36 690	8 738		45 429
Matériel de transport	5 518	10 770		16 288
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	238 029	45 999		284 028
Emballages récupérables et divers		7 521		7 521
TOTAL	4 715 270	635 585	15 678	5 335 177
TOTAL GÉNÉRAL	4 872 165	664 094	15 678	5 520 581

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires Dotations	Reprises
AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES TOTAL	28 510				
Constructions sur sol propre	14 894				
Installations générales agencements aménagements constr.	3 917				
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	543 745				
Installations générales agencements aménagements divers	8 738				
Matériel de transport	10 770				
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	45 999				
Emballages récupérables et divers	7 521				
TOTAL	635 585				
TOTAL GÉNÉRAL	664 094				

Il existe un écart dans les valeurs de début d'exercice suite à une opération de transmission universelle de patrimoine en date du 24-08-2020 entre la Société Biocorp Production et la Société Family immobilier. Cet écart correspond aux amortissements antérieurs pratiqué sur la construction pour un montant de 326 347 €

3.3 ÉTAT DES PROVISIONS

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur immobilisations incorporelles	3 332 486				3 332 486
Sur autres immobilisations financières	1 510		1 510		
Sur comptes clients	2 158		2 158		
TOTAL	3 336 154		3 668		3 332 486
TOTAL GENERAL	3 336 154		3 668		332 486
Dont dotations et reprises					
>> d'exploitation			2 158		
>> financières			1 510		

À la suite de la fin, à l'initiative de BIOCORP, d'un contrat de mandat conclu avec la société Kepler Chevreux portant sur de possibles opportunités d'affaires, une action indemnitaire a été engagée par cette dernière devant le Tribunal de Commerce de Paris. À ce stade des procédures, la Société n'est pas en mesure d'apprécier de manière fiable s'il existe un risque financier lié à ce litige et le montant d'un éventuel risque financier. En première instance, le Tribunal de Commerce de Paris a donné raison à BIOCORP.

3.4 ÉTAT DES STOCKS

	31/12/2020	31/12/2019	Variation
Stocks produits tradit. Mat. 1ère	599 541	480 488	119 053
Stocks produits tradit. Semi-finis	22 698	33 596	-10 898
En-cours de production de biens	518 763	611 257	-92 494
Stocks produits tradit. finis	96 651	99 083	-2 432
Stocks produits négoce			0
TOTAL	1 237 653	1 224 424	13 229

3.5 ÉTAT DES CRÉANCES

ETAT DES CREANCES	Montant brut	Un an au plus	Plus d'un an
Autres immobilisations financières	537 526	319 646	218 080
Autres créances clients	938 685	938 685	
Impôts sur les bénéfices	257 444	257 444	
TVA	75 770	75 770	
Divers Etat et autres collectivités publiques	19 302	19 302	
Débiteurs divers	53 397	53 397	
Charges constatées d'avance	206 610	206 610	
TOTAL GENERAL	2 089 233	1 871 153	218 080

Le montant à plus d'un an, regroupe les dépôts et cautionnements, ainsi que le compte liquidité.

3.6 AUTRES CRÉANCES

AUTRES CREANCES	31/12/2020	31/12/2019
CIR et CII	257 444	161 521
Crédit d'impôt Mécénat	300	
Crédit Impôt Innovation		
TVA déductible sur services	57 883	44 741
TVA/Factures à établir	87	
TVA collectée	432	
Autres	53 397	969
Crédit de TVA		
TVA/Factures fournisseurs non parvenues	17 369	27 065
Produits à recevoir/Plafonnement sur la VA	19 302	1 844
Imputation Impôt sur les Sociétés		
TOTAL	406 214	236 140

3.7 TRÉSORERIE

SUPPORTS	31/12/2020	31/12/2019
Comptes bancaires courants	4 976 430	2 011 172
Comptes de dépôts à terme		
Intérêts courus / rémunération des CAT		
Frais bancaires courus	-4 491	-4 325
Billet de trésorerie court terme		
TOTAL	4 971 939	2 006 847

3.8 CONTRAT DE LIQUIDITÉ

Le versement initial opéré le 10 juillet 2015 s'est élevé à 200.000 €. Un apport complémentaire d'un montant de 30.000 € a été effectué le 18 octobre 2018. Les principaux éléments relatifs au contrat de liquidité (cf. Règles et méthodes comptables note 2.10 "Contrat de liquidité") sont les suivants au 31/12/2020 :

ÉLÉMENTS	31/12/2020
Solde au 31/12/2019	61 967
Plus value totale réalisée / cessions de l'exercice 2020	186 009
Compte titre (poste 277100 "actions propres")	
Nombre d'actions propres	11 409
Coût de revient des actions propres	319 645
Cours de clôture des actions propres	29,40
Coût de revient unitaire des actions propres au 31/12/2020	28,02
Reprise moins-value latente constatée et provisionnée	1 510
Compte espèces (poste 276100 "Autres créances mobilisées")	185 273

3.9 CHARGES ET PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

	Charges	Produits
Charges / Produits d'exploitation	206 610	44 000
Charges / Produits financiers		
Charges / Produits exceptionnels		
TOTAL	206 610	44 000



NOTE 4

| Notes sur le bilan passif

4.1 CAPITAL SOCIAL, PRIMES LIÉES AU CAPITAL ET RÉSERVES

La Société a réalisé le 18 novembre 2020 une augmentation de capital par émission d'actions nouvelles, avec suppression du droit préférentiel de souscription, par placement auprès d'investisseurs qualifiés afin de permettre à la Société de renforcer ses capitaux propres, augmenter sa capacité de production afin de répondre à la forte demande de Mallya et d'accélérer le développement de nouveaux projets innovants.

Dans le cadre de cette opération, la Société a placé 152.728 actions nouvelles d'une valeur nominale de 0,05 euro, au prix unitaire de 27,50 euros, prime d'émission incluse, pour un montant total de 4.200.020 euros.

Le Conseil d'administration réuni le 3 décembre 2020 a constaté l'acquisition définitive par les bénéficiaires de 62.570 actions gratuites attribuées le 29 novembre 2018 et a décidé de procéder à la création de 62.570 actions ordinaires d'une valeur nominale de 0,05 euro chacune et d'augmenter le capital social d'un montant de 3.128,50 euros en conséquence.

A l'issue de ces opérations, le nombre total d'actions BIOCOP est de 4.362.286 actions de 0,05 euro de valeur nominale chacune. Le capital social de la Société s'élève ainsi à 218.114,30 euros au 31 décembre 2020.

Synthèse de l'évolution du capital social et des primes liées au cours de l'exercice :

ÉLÉMENTS / OPÉRATIONS	Nombre d'actions	VN (€)	Capital	Primes liées au capital
Total 31/12/2019	4 146 988	0,05	207 349	16 676 549
Augmentation de capital	152 728	0,05	7 636	4 192 384
Imputation des frais d'émission de titres				-193 301
Actions gratuites	62 570	0,05	3 129	-3 129
TOTAL 31/12/2020	4 362 286	0,05	218 114	20 672 503

4.2 VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

POSTES	31/12/2019	Augmentations	Diminutions	31/12/2020
Capital	207 349	10 765		218 114
Prime d'émission	16 676 549	4 192 384	196 429	20 672 503
Réserve légale	10 000			10 000
Autres réserves				
RAN débiteur	-17 822 059		959 781	-16 862 278
Résultat exercice	959 781	- 1 242 570	- 959 781	-1 242 570
Subventions d'investissement	262	55 080	11 610	43 732
TOTAL	31 882	3 015 659	208 039	2 839 502

4.3 AVANCES CONDITIONNÉES ET SUBVENTIONS

Le poste “emprunts et dettes financières” est composé des avances accordées par des organismes publics et dont le remboursement est conditionné par le succès du projet concerné.

La Société a obtenu de Bpifrance Financement, au titre du projet “Développement d'un stylo injectable communiquant”, un prêt à taux zéro pour un montant de 440 K€.

La Société a obtenu de Bpifrance Financement, au titre du projet “Développement d'une plateforme logicielle de lutte contre la contrefaçon”, une avance remboursable pour un montant de 320 K€.

La Société a obtenu de la Région Auvergne, au titre du développement de l'entreprise, une avance remboursable pour un montant de 90 K€.

La Société a obtenu de Bpifrance Financement, au titre du projet “Développement d'un stylo injecteur”, un prêt à taux zéro pour un montant de 600 K€ en 2016 et un versement complémentaire de 500 K€ en 2017.

Le tableau des remboursements de ces aides est le suivant :

En Euros	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	TOTAL
Bpifrance	66 000	88 000	88 000	88 000	44 000	66 000					440 000
Bpifrance	0	50 000	70 000	90 000	55 000	55 000					320 000
Région Auvergne	18 000	18 000	18 000	18 000	0	18 000					90 000
Bpifrance	0	0	0	60 000	60 000	120 000	120 000	120 000	120 000		600 000
Bpifrance	0	0	0	0	0	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000	500 000
TOTAL	84 000	156 000	176 000	256 000	159 000	359 000	220 000	220 000	220 000	100 000	1 950 000

Subventions

Avance remboursable.

La Société s'est engagée à rembourser les aides perçues suivant le tableau de remboursements figurant ci-dessus.

4.4 ÉTAT DES DETTES

ETAT DES DETTES	Montant brut	A un an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles	1 198 465	1 013 779	184 686	
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an max à l'origine	2 112 072	2 112 072		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	1 423 146	255 294	701 499	466 353
Emprunts et dettes financières divers	1 119 750	359 000	760 000	750
Fournisseurs et comptes rattachés	919 904	919 904		
Personnel et comptes rattachés	470 147	470 147		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 263 301	1 263 301		
Taxe sur la valeur ajoutée	124 668	124 668		
Autres impôts, taxes et assimilés	54 488	54 488		
Groupe et associés	965	965		
Autres dettes	6 943	6 943		
Produits constatés d'avance	44 000	44 000		
TOTAL	8 737 848	6 624 560	1 646 185	467 103
Emprunts souscrits en cours d'exercice	3 007 900			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	1 793 973			

Dans les emprunts souscrit au cours de l'exercice n'apparaissent pas les emprunts de l'opération de transmission universelle de patrimoine pour un montant transmis de 434 255 €.

Il est à noter l'existence des avances remboursables suivantes, comptabilisées dans des sous-comptes "168", ayant le caractère de dettes certaines au 31/12/2020 (confère note 4.4 "Avances conditionnées et subventions") :

AVANCES	Solde 31/12/2020	< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans
BPI FINANCEMENT "Développement d'un stylo injectable communiquant" prêt à taux 0	66 000	66 000		
BPI FINANCEMENT "Développement d'une plateforme logicielle de lutte contre la contrefaçon", avance remboursable	55 000	55 000		
Région Auvergne, au titre du développement de l'entreprise, une avance remboursable	18 000	18 000		
BPI FINANCEMENT "Développement d'un stylo injecteur" prêt à taux 0	480 000	120 000	360 000	
BPI FINANCEMENT "Développement d'un stylo injecteur" prêt à taux 0	500 000	100 000	400 000	
TOTAL	1 119 000	359 000	760 000	

4.5 ANALYSE DES DETTES FOURNISSEURS

ÉLÉMENTS	Montant	< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans
Dettes / factures non parvenues	158 771	158 771		
Dettes fournisseurs effets à payer	0	0		
Dettes autres fournisseurs	761 133	761 133		
TOTAL	919 904	919 904	0	0

4.6 CHARGES À PAYER

Ces dernières sont incluses dans les divers postes de dettes au passif du bilan.

CHARGES A PAYER	31/12/2020	31/12/2019
Fournisseurs biens et services / factures non parvenues	158 771	180 427
Provisions congés payés / RTT / etc.	470 147	355 830
Charges sociales sur congés payés / RTT / etc.	180 062	158 413
Charges fiscales à payer	10 876	90 364
Autres		100 000
Banques charges à payer	4 491	4 325
TOTAL	824 347	889 359



NOTE 5

Notes sur le compte de résultat

5.1 CHIFFRE D'AFFAIRES

Les facturations des marchandises, des outillages et des produits traditionnels sont effectuées à la livraison, les facturations des prestations de services sont effectuées à la réalisation des prestations.

	31/12/2020			31/12/2019		
	France	Exportation	Total	France	Exportation	Total
Ventes d'outillage	204 000	0	204 000	3 400	209 600	213 000
Ventes de produits	1 344 602	524 079	1 868 681	1 144 471	615 288	1 759 759
Prestations de services	5 833 991	549 693	6 383 684	6 220 501	254 481	6 474 982
CHIFFRE D'AFFAIRES	7 382 593	1 073 772	8 456 365	7 368 372	1 079 369	8 447 741

5.2 AUTRES PRODUITS

Aucun autre produit significatif au cours de l'exercice.

5.3 AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES

Les principaux postes des autres achats et charges externes sont :

	31/12/2020	31/12/2019
Électricité, eau	128 811	135 442
Sous-traitance	463 466	301 907
Fournitures d'entretien et petits matériels	123 968	102 371
Prestations de services BIO JAG	204 183	196 100
Prestataire Chine (prestations et déplacements)	37 067	33 742
Prestations techniques	458 781	390 423
Crédit bail	92 874	68 797
Locations immobilières (y compris charges locatives)	201 350	280 505
Locations véhicules	133 161	118 845
Entretiens/réparations	259 998	226 425
Assurances	55 397	41 046
Intérimaires	222 183	138 031
Honoraires	742 043	605 925
Honoraires brevets	421 862	319 455
Publicité, congrès et salons	164 125	153 850
Transports	56 381	51 629
Frais de déplacements	104 482	208 722
Divers	170 634	351 674
TOTAL	4 040 766	3 724 889

5.4 RÉSULTAT FINANCIER

Le résultat financier de l'exercice, d'un montant net de -156 K€, est constitué de :

- Produits financiers : 3 K€
- Charges financières : 159 K€

5.5 RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	31/12/2020	31/12/2019
Abandon de compte courant	0	0
Cession immobilisations	3 000	49 518
Divers	17 676	231
Rbt TICFE EDF	68 451	0
Boni sur rachat d'actions	251 479	104 106
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS	340 606	153 856
Cession immobilisations	0	-49 075
Divers	-8 000	
Mali sur rachats d'actions	-65 470	-23 264
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES	-73 470	-72 339
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	267 136	81 517



NOTE 6

| Autres informations

6.1 CRÉDIT D'IMPÔT RECHERCHE ET AUTRES CRÉDITS D'IMPÔT

Le crédit d'impôt recherche et innovation relatif à l'exercice 2020 figurant en produits s'élève à 251 244 €.

Le crédit d'impôt recherche et innovation 2019, s'élevant à 161 521 €, a fait l'objet d'un remboursement total de la part de l'administration fiscale le 31/03/2020 dans le cadre des dispositions de l'article 199 ter b-2° nouveau du Code Général des impôts.

Les créances relatives aux crédits d'impôt figurant à l'actif dans le poste "Etat Impôt" se décomposent de la façon suivante :

CRÉANCES RELATIVES AUX CRÉDITS D'IMPÔT	31/12/2020
CIR 2020	171 244
Crédit impôt innovation 2020	80 000
Crédit impôt mécénat 2020	300
TOTAL	251 544

6.2 AUTRES INFORMATIONS À CARACTÈRE SOCIAL

Effectif au 31/12/2020 : 63 personnes, dont 35 cadres, 25 employés non cadres et 3 apprentis, 23 femmes et 40 hommes. **Convention collective applicable : Plasturgie.**

6.3 AUTRES INFORMATIONS À CARACTÈRE FISCAL

Le déficit fiscal reportable sans limitation de durée s'élève au 31/12/2020 à -19 095 086 €.

6.4 TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

BIO JAG	31/12/2020	31/12/2019
Dettes	61 200	57 600
Créances	1 488	893
Produits	1 240	744
Charges	217 950	196 100
Compte courant	965	961
Abandon de créance	0	0

6.5 HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

MONTANT HT EN EUROS	31/12/2020		31/12/2019	
	GRANT	ARVERNE	GRANT	ARVERNE
	THORNTON	CONSEIL	THORNTON	CONSEIL
Mission de commissariat aux comptes	31 000	31 000	34 000	34 000
Services autres que la certification des comptes	3 750		6 030	5 000
SOUS-TOTAL	34 750	31 000	40 030	39 000
Autres prestations rendues				
Fiscale				
Autres				
SOUS-TOTAL	0	0	0	0
TOTAL	34 750	31 000	40 030	39 000



NOTE 7

| Engagements

7.1 INDEMNITÉS DE DÉPART À LA RETRAITE

Elles sont évaluées à 447.846 € (36 salariés) au 31/12/2020 sur la base des hypothèses suivantes :

Convention collective : Plasturgie

Départ volontaire à 65 ans

Taux de revalorisation des salaires : 1,3 %

Taux de turn-over : faible

Taux de charges patronales : taux moyen de 46,75 %.

Taux d'actualisation : 0,20 %

Au 31 décembre 2019, les indemnités de départ à la retraite s'élevaient à 385.351 € ; les hypothèses étaient les mêmes à l'exception du taux d'actualisation qui était de 0,127%.

7.2 CONTRAT DE CRÉDITS BAUX

	Matériel outillage	Autres	Total
Valeurs d'origine	849 700		849 700
AMORTISSEMENTS :			
Cumuls antérieurs	124 134		124 134
Dotations de l'exercice	88 641		88 641
TOTAL	212 775		212 775
REDEVANCES PAYÉES :			
Cumuls antérieurs	127 241		127 241
Exercice	96 718		96 718
TOTAL	223 959		223 959
REDEVANCES À PAYER :			
à un an au plus	152 585		152 585
à +1 an et -5 ans	489 951		489 951
à + de 5 ans			
TOTAL	642 536		642 536
VALEUR RÉSIDUELLE :			
à un an au plus	1 747		1 747
à +1 an et -5 ans	6 750		6 750
à + de 5 ans			
TOTAL	8 497		8 497

7.3 AUTRES ENGAGEMENTS

Engagements donnés

Nantissement sur prêt CACF du 01/07/2016 de 150.000 €, des biens objets du prêt. Le capital restant dû au 31/12/2020 est de 53.981 €.

Nantissement sur prêt CACF du 21/02/2017 de 115.800 €, des biens objets du prêt. Le capital restant dû au 31/12/2020 est de 39.523 €.

Engagements reçus

Le prêt contracté auprès du Crédit Agricole dans le cadre des « prêts garantie par l'Etat » pour un montant de 700 000 € sont garantis à hauteur de 90 % soit 630 000 €.

Le prêt contracté auprès de la Société Générale dans le cadre des « prêts garantie par l'Etat » pour un montant de 700 000 € sont garantis à hauteur de 90 % soit 630 000 €. Le prêt contracté auprès de la Caisse d'Epargne dans le cadre des « prêts garantie par l'Etat » pour un montant de 700 000 € sont garantis à hauteur de 90 % soit 630 000 €.

7.4 AVANCES CONDITIONNÉES ET SUBVENTIONS

Confère Note 4.4 "Avances conditionnées et subventions".

7.5 BAUX COMMERCIAUX

Dans le cadre de son activité, la Société a conclu divers contrats de location immobilière :

Bureaux administratifs :

ADRESSE 1 : 15 route du Cendre 63800 COURNON D'AUVERGNE

Durée initiale : 01 mars 2018 – 28 février 2027

Départ anticipé : possible à l'expiration de chaque période triennale, en respectant un préavis de six mois.

Loyer mensuel : 6.982,48 € HT (loyer 2020 facturé : 83.790 €HT)

ADRESSE 2 : 11 rue Cardinet- 75017 PARIS

Durée initiale : 12/01/2018 - Il s'agit d'un contrat de prestation d'une durée d'un mois renouvelable par tacite reconduction et pour une période minimale incompressible d'un mois.

Départ anticipé : Chaque partie pourra mettre fin au contrat à condition d'en aviser l'autre 30 jours à l'avance.

Loyer mensuel : 2 200 € HT (loyer 2020 facturé : 26.400 €HT)

Le montant des engagements (loyers hors charges locatives) envers les bailleurs et repreneurs jusqu'à la prochaine période de résiliation s'analyse comme suit au 31/12/2020 :

CONTRATS	Début du bail	Fin du bail	Loyer annuel HT 2020 hors charges	Engagement < 1 an	Engagement de 1 à 5 ans
Locaux Cournon	01/03/2018	28/02/2027	83 790	83 790	335 160
Locaux Paris (rue Cardinet)	12/01/2018		26 400		
TOTAL			110 190	83 790	335 160



NOTE 8

Événements postérieurs à la clôture

En février 2021, BIOCORP a signé deux nouveaux partenariats autour de Mallya avec les Sociétés SocialDiabetes et Health2Sync, ce qui lui permet d'accéder à de nouveaux marchés à fort potentiel regroupant plus de 850.000 utilisateurs.

En mars 2021, Biocorp a signé un accord de co-développement avec le français Diabeloop pour l'intégration de ses solutions automatisées de délivrance au dispositif Mallya.

5.6 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2020

Aux actionnaires de la Société Biocorp Production,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Biocorp Production relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification

de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du code de commerce.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre

en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly-sur-Seine et Cournon d'Auvergne, le 15 avril 2021
Les commissaires aux comptes

Grant Thornton

Membre français de Grant Thornton International
Samuel Clochard, Associé

Arverne Conseil

Eric Cupif, Associé

ATTESTATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société, et que le rapport de gestion (figurant en pages 4 à 31) présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société, et qu'ils décrivent les principaux risques et les incertitudes auxquelles elle est confrontée.

A Issoire, le 15 avril 2021



M^r Eric DESSERTENNE

Directeur Général

04.73.55.70.50

edessertenne@biocorp.fr



BIOCORP PRODUCTION

Société anonyme
au capital de 218 114,30 euros

SIRET : 453 541 054 00012

RCS : 453 541 054

PIT de Lavour La Béchade
63500 ISSOIRE

04.73.55.70.50

www.biocorpsys.com